

BREF DIOCÉSAIN

POUR L'ANNÉE M. DECC. E.

Pâques arrivant le 31 Mars,

IMPRIMÉ

Par ordre de Monseigneur Joseph-Marie GRAVERAN,

ÉVÊQUE DE QUIMPER.



QUIMPER,

Imprimerie de E. BLOT, fils, imprimeur de M^e l'Evêque.

TABLE DU TEMPS.

Nombre d'Or.....	8	Lettre Dominicale.....	F
Epacte.....	xvii	Lettre du Martyrologe....	s
Dimanches après l'Epiph..	2+	Pentecôte.....	19 Mai.
Mercredi des Cendres..	13 Fév.	Fête-Dieu	30 Mai.
Pâques.....	31 Mars.	Dim. après la Pentecôte....	27
Ascension.....	9 Mai.	I Dim. de l'Avent....	1 Déc.

Quatre-Temps : 20, 22, 23 Mars; 22, 24, 25 Mai;
18, 20, 21 Septembre et Décembre.

La Célébration des Mariages } commence le 7 Janvier et le 8 Avril;
} finit le 12 Février et le 30 Novembre.

TABLEAU DES RETRAITES.

A. LESNEVEN,

Pour les hommes.

1^{re} R. bretonne, le 16 Février.

2^e R. bretonne, le 25 Mai.

Pour les femmes.

R. française, le 3 Août.

1^{re} R. bretonne, le 13 Avril.

2^e R. bretonne, le 6 Juillet.

3^e R. bretonne, le 12 Octobre

A QUIMPERLÉ,

Pour les hommes.

R. bretonne, le 27 Avril.

Pour les femmes.

R. française, le 17 Août.

1^{re} R. bretonne, le 9 Mars.

2^e R. bretonne, le 25 Mai.

A QUIMPER,

Pour les hommes.

R. bretonne, le 23 Février.

Pour les femmes

R. française; le 27 Juillet.

1^{re} R. bretonne, le 13 Avril.

2e R. bretonne, le 6 Juillet.

3^e R. bretonne, le 19 Octobre.

Monseigneur l'Evêque recommande à M.M. les Curés et Desservans de publier ce Tableau le premier Dimanche de l'année; d'annoncer chaque Retraite en particulier 15 jours d'avance; enfin de faire sentir aux Fidèles combien les Retraites sont utiles; et surtout les Retraites proprement dites, celles qui se font loin du bruit dans ces pieux asiles où tout favorise le recueillement.

REMARQUES SUPPLÉMENTAIRES.

POUR L'OFFICE.

L. Vu en lui-même, le *Bref* français de 1850 n'est que celui de 1839, considérablement abrégé. C'est pourquoi l'on rappellera ici, d'abord, ce qu'il est permis à chacun, depuis 1848, d'ajouter ou de changer selon le désir: que l'on peut quelquefois avoir de se rapprocher de l'*Ordo* latin. Mais les élèves du Séminaire feront bien de s'en tenir toujours à ce qui est marqué dans le corps même du *Bref*.

JANVIER. 1. A Vêp. mém. du suiv. 223. — 2. *Mercredi*.
Commemor. de l'Oct. de S. Etienne : 224. Semid. III.
Pss. de la Fér. i Lec. du 2 Janv. ij et iij Lec. à la fin du
Brev. *Tria sunt*, cxlvj. mém. de la Ste. V. à L. et à la M.
du 26 Déc. sans *Cred*. — A Vêp. Ant. des Land. Cap.
etc. 231. mém. du suiv. 232.

3. *Jeudi*. Comm. de l'Oct.^o de S. Jean. Ev. 232. Simp. I. iij. Lec. à la fin du Brev. *Diligentiori*, cxlvij. mém. de la Ste. V. — A Vép. seule Ant. *Non misit Deus*, 279 : dep. le Cap. du suiv. *Hi sunt*, etc. 247.

4. *Vendredi*. Comm. de l'Oct. des SS. Inn. 240. Simp. II. *lij* Lec. *Amat Christus*, 243. mém. de la Ste. V. A Vep. unique Ant. *Non misit*, et le resté com. ds. le Brev. 279.

S. Basile, au jour où le Bref latin met l'Off. de S. Jean Chrys. — S^{te} Geneviève et S. Sébastien, aux jours où le même Ordo les transfère; (le 24 Janv. restant libre pour l'Off. simpl. de S. Timothée.) — S. Julien, au 28 Janv. — S. Blaise; au 30, ou à son propre jour.

FEVRIER. 11. *Lundi*. S. Sébastien, 488. Messe du
20 Janvier. — 12. *Mardi*. S. Basile, 461. Messe du
Comm. — 14. *Jeudi après les Cendres*. Mém. sans Lec.
de Ste. Geneviève à Laud. (Or. du Comm.) M. dans le
Suppl. au 3 Févr. ou mém. de cette Sainte à la M. de la
Fér.

MARS. 19. Saint Joseph, comme dans le Bref de 1849,
p. 15.

AVRIL. 20. *Samedi*. De la Ste. V. (si l'Off. de S. Joseph a été dit le 19 Mars). — 21. *Dim.* A Laud. mém. vot. du Patronage de S. Joseph : Ant. et 7 des II Vép. de l'Off. du 20 Avril, 488.

Mai. 7. *Mardi*. De la Fér. Messe des Rog. ou celle de l'Ordo romain. — 13. *Lundi* après l'Asc. ij Lec. et mém. à Laud. de S. Brienc. 527. M. *Statuit* : ou seul. mém. de S. Brienc. à la M. de l'Ascens.

17. *Vendredi*. S. Jean Népom. mém. de la Fér. et de S. Primi.

Juin. 19. *Mercredi*. Ste. Julienne, avec Lec. et mém. de S. Romuald. (*Semid.*) — 20. SS. Gervais et Protais. (*Simp.*)

JUILLET. 1. *Lundi*. Commém. de l'Oct. de S. Jean B. 376. *Semid.* I. Pss. (et au N. i Lec.) du Lundi : ij et ij Lec. à la fin du Brév. *Quando festivit.* cxlix. mém. Dox. et 7 de l'Oct. occurr. sans *Alt.* aux Heur. — Le 9 ou le 17. Ste. Pulchérie. 441. — Le 16. ix Lec. et mém. de S. Gohère (445), si l'on veut faire de S. Camille le 18. Dans ce même cas, S. Thomas serait honoré le 17 ou à la 1^e Fér. vacante après le 18. — Il est encore permis, quand on le juge à propos et selon les circonstances, de mettre S. Benoît au 12, S. Samson au 27, S. Guillaume au 30, S. Ignace au 31, S. Germain au 2 ou au 5 Août.

Quant à S. Goulym, son Office se trouvera bien au 8 Juillet en 1850. En obtenant la permission de placer quelques Fêtes conformément à l'Ordo romain, on n'a pas perdu la liberté de les laisser au jour que le Bréviaire diocésain leur assigne.

AOÛT. 18. *Dim.* A Laud. ij mém. vot. de S. Joachim : Ant. 470; Or. *Deus qui beato Joachim tantam... ut ex eo*, etc. — On peut placer S. Philippe Bénéti au 23 et Ste. Chantal au 26; — S. Joseph Cazalan au 27, et S. Césaire au 4 Sept. — Ste. Rose au 30 Août, avec Lec. et mém. de S. Flacre. S. Gilles restant au 1^{er} Sept. avec un Office simple.

SEPTEMBRE. 20. *Vendredi*. SS. Maurice et ses Comp. (Du 22, 431.) — 22. *Dim.* ix Lec. et mém. de S. Thomas de Villeneuve. (Au 20, 427.) — Il est également permis

de dire l'Off. de S. Joseph de Cupertino le 18, et celui de S. Jean Chrysostome le 24.

OCTOBRE. 12. *Samedi* avant le xxj *Dim.* On peut omettre aujourd'hui et demain, la mém. des SS. Evêq. etc. — 20. xxj *Dim.* A L. ij mém. vot. des SS. Evêq. Prêtr. et Lév. du Diocèse, 486; ou bien, depuis les I Vép. tout l'Office proposé dans le Bref de 1849, p. 32.

NOVEMBRE. 24. *Dim.* A L. ij mém. vot. du Patronage de la Ste. V. Ant. *Nomen*, etc. au 15 Sept. 418.

DECEMBRE. 28. Si le 4 Janv. l'on a fait de l'Oct. des SS. Inn. on peut à l'Off. de ce jour diviser la v Lec. avant *Itaque Christus*, et omettre la vj.

II. Ce qui a été retranché du Bref de 1839, se rapporte, comme l'année dernière.

1^o A l'heure de l'après-midi à laquelle on peut commencer Matines pour le lendemain. On trouve cette heure marquée en tête des quatre volumes du Bréviaire diocésain.

2^o A la Doxologie et aux Antienne pour Complies qui se disent des la veille de plusieurs Fêtes et pendant leur Octave, s'il n'est marqué autrement. Tous les *Solennels-mineurs* et au-dessus ont des Ant. propres à Complies. La Dox. et le 7 du Br. de Primé se changent plus souvent encore. Le Brév. en avertit.

3^o A la manière de se conduire à Vêpres, les jours où deux Fêtes concourent. Quand le Brév. dit exactement tout ce qu'il faut faire, comme par ex. que les Vép. sont depuis le Cap. du suiv. avec mém. du précédent, le Bref ordinairement ne le dit pas.

4^o A la manière de dire l'Office pendant l'Octave des *Annuels-min.* et des *Sol. maj.*, quand on fait de l'Oct. Il suffit de remarquer et de suivre à la lettre cette avis du Brév. *Omnia ut in die festi, exceptis iis quæ sequuntur.* Les exceptions sont d'autant plus faciles à retenir, qu'elles s'accordent avec le rit ordin. des Fêtes *Semid.* si ce n'est qu'à Laudes on ne dit qu'une Antienne, comme dans les Fêtes *Simple*s, et une seule Antienne aux II Vêpres.

Le *Dim.* dans l'Octave, on dit à Laudes et à Vêpres

toutes les Ant. de la Fête; et cela se fait aussi aux jours dans l'Oct. de Noël, de Pâques et de la Pentecôte.

* 5^e Au Symbole *Quicumque*. On le dit le Dimanche, quand on en fait l'Office, tel qu'il est au Psautier, ou au Propre du Temps, pour l'Avent, pour le Temps de Noël, etc. On ne le dit pas dans les Fêtes, excepté le jour de la Ste. Trinité; ni aux Dim. dans l'Octave de Noël, de l'Epiphanie, de l'Ascension, de la Fête-Dieu. C'est que l'Office de ces Dim. se rapporte à la Fête qui précède, et est même tiré de son Office; (Aussi n'y fait-on pas d'autre mém. de la Fête dans le Brév. de Paris; en cela conforme, comme en presque toutes les rubriques, à l'ancien Brév. de S. Pol de Léon.) Mais on le dit, par ex. le Dim. qui vient après la Fête de S. Pierre, l'Off. étant proprement alors du Dimanche.

POUR LA MESSE.

* 1^e Le *Gloria in excelsis* se dit quand on a dit *Te Deum*, et que la Messe s'accorde avec l'Office du jour.

* On le dit aussi aux M. votives, 1^o quand elles sont chantées pour quelque cause grave, avec des ornements d'une couleur autre que le noir et le violet; 2^o Si elles sont de la Ste. Vierge, le Samedi; ou des Anges; ou des Saints, à leur autel propre, ou le jour de leur mort qui est considéré, comme quasi-Fête; (*Semifestibus, apud Merati*). 3^o Si l'on se trouve avec des Prêtres qui, dans leur propre Eglise, et d'après leur Bref, font d'une Fête que l'on veut célébrer avec eux; 4^o Parmi nous, toutes les fois que l'on prend la Messe d'une Fête marquée, ce jour-là, dans le seul Ordo latin. (La Rubrique de Tours, de Paris et celle de l'ancien Missel de Léon, donnent de plein droit le *Gloria in excelsis* à la plupart des Messes votives et special. à celles de N. S. de la Ste. V. et des SS.)

2^e A. R., on dit ordinairement trois Oraisons quand la M. n'est pas d'une Fête Double; A. Tours, à Paris et ici, à l'égard de ceux qui suivent pour l'Office le rit de notre Métropole, il n'y a, (comme aux Fêtes Doubles), qu'une Oraison de précepte aux Vigiles des *Annuels*, aux *Semi-doubles* et

les Dim., à moins que quelque mém. ne survienne, ou qu'on ne soit au Temps de l'Avent ou de Noël. Et il n'y a que deux Ors. aux Fêtes *Simple*s et aux Fêtes, excepté aux Fér. (de l'Avent), du Carême, des Quatre Temps et des Rogations, (ainsi qu'aux Vigiles de S. Jean et de S. Pierre). L'ancien Missel de Léon n'ajoute, de même, aucune Or. à celle des Dim. et des Fêtes, si ce n'est pendant tout l'Avent, et au Temps de Noël jusqu'au 22 Février.

Aux Messes empruntées à l'Ordo latin, (et il est permis d'y avoir recours même durant les Octaves qui excluent l'Office des Fêtes *Semid.*) l'Oraison de l'Off. ne doit pas être oubliée, non plus que les mém. faites à Laud. Mais si l'on n'avait dit à L. que les Suffrages, ou que la thém. de la Croix au Temps pascal, on serait seulement obligé d'ajouter à l'Or. de la Fête romaine celle de l'Office du jour.

* Dans les M. vot. ordinaires, quand on n'a pas fait de mém. à l'Off. ni dit les Suffr. on ajoute une 3^e Or. de la Ste. V. ou du St. Esprit ou pour l'Eglise ou pour le Pape.

3^e Le *Credo* se dit aux Fêtes de Notre Seigneur, de la Sainte Vierge (excepté la Fête *Simple* du Samedi), des Apôtres, des Evangélistes, des Docteurs, des Patrons, et pendant toute l'Octave qui peut suivre ces Fêtes; tous les Dimanches sans exception, et à quelques autres jours indiqués dans le Miss. ou dans le Suppl. — Nous pouvons le dire aux M. prises dans l'Ordo latin, si nous les célébrons durant une Octave, ou si le *Credo* convient à la Fête.

Enfin, on le dit aux M. votives chantées *pro publica Ecclesie causa*, et spécialement pour les Prières de XL heures, du moins si la M. votive est de la Ste. Trinité, du St. Esprit, de N. S. de la Ste. Vierge ou de quelque Saint.

* 4^e On dit une Préface propre dans les Fêtes et les Octaves de Notre Seigneur, de la Sainte Vierge, des Apôtres, des Evangélistes, au Temps de Noël et depuis le Mercredi des Cendres jusqu'à la Trinité. La Préface de la Trinité se dit à tous les Dimanches qui n'ont rien de commun avec les Fêtes, les Octaves et les Temps ci-dessus mentionnés.

* 5. *Couleur des Ornaments*. Quoique l'on n'ait pas récité l'Office d'une Fête, si elle doit être célébrée le Dim. dans le Chœur, il convient de prendre sa couleur à la Messe du Dimanche.

C'est ce que nous faisons, d'après un règlement particulier, au Dimanche même de l'Avent dans lequel nous solennisons la Fête de S. Corentin.

A quelque jour que l'on célèbre, quand on se trouve avec d'autres Prêtres dont l'Office diffère de celui qu'on a récité, on fait toujours bien de prendre la même couleur qu'eux pour éviter la bigarrure. (Nous supposons qu'ils ne disent pas la Messe en noir.) On fait bien aussi de s'abstenir de dire une Messe basse de *Requiem* quand ils ont une Fête *Double*.

¶ Dans les premiers siècles, à partir du IV. où la paix fut rendue à l'Eglise, les Messes se célébraient partout et toujours avec des ornements blancs. (Benoît XIV. de Sacrif. Missæ.) Depuis le XI. siècle, d'autres couleurs ont été introduites : mais l'obligation d'observer la rubrique qui en règle l'emploi est légère, et cède à toute cause raisonnable qui porte à s'en écarter. (S. Ligor. l. 6. n. 378.) Or une telle cause existe toujours, selon les plus sages auteurs, quand un Prêtre dit la Messe dans une Eglise dont l'Office diffère du sien, et où célèbrent d'autres Prêtres.]

6. *Jours auxquels il est permis à tous les Prêtres du Diocèse de dire une Messe votive, et spécialement la Messe des mariages et celles des défunts.*

Dans les paroisses où il y a deux ou plusieurs Prêtres, on peut célébrer une Grand Messe de *Requiem*, le corps présent, tous les jours, excepté les Fêtes *Annuelles* : Noël, l'Epiphanie, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la Fête-Dieu, l'Assomption de la Ste. V. la Toussaint, la S. Corentin, la Fête du Patron de la Paroisse (le jour de leur solennité seulement pour celles de ces Fêtes qui se transfèrent au Dim.) ; excepté de plus, les trois jours avant Pâques ; l'Anniversaire de la Dédicace de l'Eglise propre ; et le *Dimanche* où l'on célèbre la Fête des SS. Pierre et Paul, Apôtres. S'il est urgent ces jours-là

de dire la Messe pour un défunt, le corps présent, on dira la Messe du jour, sans y ajouter aucune oraison.

Toutes les Messes basses de *Requiem* et les Messes votives ordinaires sont prohibées dans les Fêtes, même transférées, du rit *Double-mineur* et au-dessus, les *Dimanches*, aux *Vigiles* de Noël, de l'Epiphanie et de la Pentecôte, tous les jours dans l'*Octave* de Noël, de l'Epiphanie, de Pâques, de la Pentecôte et de la Fête-Dieu, le *Mercredi des Cendres* et les trois premiers jours de la *Semaine Sainte*.

On ne doit dire aucune Messe en noir dans les Eglises où le S. Sacrement est exposé, quand même la Rubrique les permettrait ce jour-là (à moins qu'il n'y ait une chapelle séparée à laquelle on les puisse dire, comme on le fait à la cathédrale et en d'autres lieux). S'il survient un enterrement, il est permis de renfermer le S. Sacrement dans le tabernacle, excepté les jours assignés pour l'*Adoration perpétuelle*.

La Grand Messe des *Services* du troisième, septième, trentième jour après l'enterrement, d'*Anniversaire* pour les défunts, peut être célébrée tous les jours, excepté les *Vigiles* de Noël et de la Pentecôte, les jours dans l'*Octave* de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et de la Fête-Dieu, le *Mercredi des Cendres*, la *Semaine Sainte*, les *Dimanches*, et enfin les *Fêtes de première et de seconde classe* (ou autrement les *Solennels-mineurs* et au-dessus, et les *Doubles-majeurs* des Apôtres et des Evangelistes.)

Mais les Messes basses de *Requiem*, celles même d'enterrement, le corps présent, n'ont aucun privilège.

On doit dire la Messe *Pro sponso et sponsa* (non viduâ), les mêmes jours où les Grand Messes de *Requiem* mentionnées au précédent article sont permises ; et de plus, les jours dans l'*Octave* de la Fête-Dieu. Les autres jours on dira la Messe qui convient à l'Office, avec mém. de la Messe du Mariage et avec les *bénédict.* qui s'y trouvent.

Si l'épouse est une veuve (*vel si culpâ notoriâ virginitatem amisit*), la Messe sera conforme à l'Office les jours où les simples Messes votives de *Requiem* et autres sont prohibées, et on ne fera aucune mémoire de la Messe

du Mariage. Aux autres jours, si on le juge à propos, on pourra dire la Messe votive du Mariage, en omettant les bénédictions.

* 7. *Jours des Fêtes supprimées auxquels les Pasteurs ayant chargé d'âmes sont dans l'obligation (d'après le Récrit du 15 Janvier 1844), d'offrir le S. sacrifice de la Messe pour leurs paroissiens.*

1. Le Jour de la Circoncision.
2. — de la Purification.
3. — de l'Annonciation.
4. Le Lundi de Pâques.
5. Le Mardi de Pâques.
6. Le Lundi de la Pentecôte.
7. La Fête de S. Jean Baptiste.
8. — de la Nativité de la Ste. Vierge.
9. — de la Conception de la Ste. V.
10. — de S. Etienne, 1^{er} Martyr. (26 Déc.)

A ces mêmes Fêtes de dévotion, l'usage parmi nous est de chanter la Messe et les Vêpres. Il y a cependant une exception pour celles qui se trouvent transférées : ainsi en 1850, les Fêtes de l'Annonciation et de la Conception de la Ste. Vierge ne seront point célébrées dans le Chœur.



JANVIER.

- 1 *Mardi*, La Circoncision de N. S. et l'Oct. de Noël. Sol. blanc. (et ainsi jusqu'à la Septuag. quand une autre couleur ne sera pas indiquée.) Aux Heur. Dox. et *Qui natus*, jusqu'à l'Epiph. — A Vêp. mém. du suiv. A Comp. Pss. et Cap. du Dim. Ant. de Noël. On dit ces Ant. et à la Messe la Préf. de Noël, jusqu'à l'Epiph. *Au Chœur, Messe et Vêpres chantées.*
- 2 *Mercredi*. S. Basile, Doct. Sem. III. (c. à d. Ant. et R. du III Noct.) j. Leç. au 2 Janv. 269. A L. mém. de la Ste. V. A Tierce, etc. au R. br. deux *Allet. M.* au 24 Juin ou au Commun. ij. Or. *Deus qui salutis*; Cred. Préf. de Noël, *Communic.* ordin. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du pr.
- 3 *Jeudi*. Ste. Geneviève, Vierge. Sem. I. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. du Suppl. p. 5. Au R. br. de Tierce, etc. deux *All.* — A Vêp. nulle mém. On ne fait mém. de la Fér. à Vêp. que pendant le Carême.
- 4 *Vendredi*. De la Fér. 277. A tout l'Office qui se tire de celui du Dim. après la Circonc. Pss. de la Fér. ij. Leç. de l'Ev. et Hom. du même Dim. (la 1^{re} seul.) avec le R. *Angelus*, auquel on ajoute *Gloria Patri*. A L. seule 4^e Ant. du Dim. *Non confund.* tout le reste comme au même Dim. sans mém. A Prime et à Compl. on omet les Prières jusqu'au 7 Fév. Messe de la Circoncis. avec l'Ev. de la Fête des SS. Innoc. jusqu'à ces mots inclus. *Ex Aegypto vocavi Filium meum*; sans Cred. — A Vêp. ce qui est marqué p. 279.
- 5 *Samedi*. La Vigile de l'Epiph. 279. Mém. sans Leç. de S. Siméon Stylite à L. et à la M. (Or. *Deus qui nos*, de la M. *Os justi.*) Préf. de Noël.
- 6 *Dim. L'EPIPHANIE* DE N. S. Ann.-min. L'Off. commence par le Ps. *Afferte.* A la M. Cred. Préf. et *Communic.* ppr. et pend. l'Oct. *La célébrat. des Mariages recommence demain.*
- 7 *Lundi*. De l'Oct. Sem. 294. Au Noct. Ant. du Lundi et du Jeudi : *O Rex*, etc. R. du I Noct. de la Fête. Ant. ppr. à *Benedict.* et à *Magn.* la M. comme hier, et de même à chaque jour de l'Oct.

- 8 *Mardi et Mercredi.* De l'Oct. Sem.
 10 *Jeudi.* De l'Oct. iij Leq. de S. Paul, Ermite, dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. d'un Conf. *Os justi.*)
 11 *Vendredi.* De l'Oct.
 12 *Samedi.* De l'Oct. Sem. 302. Ant. *Eccè*, etc. n. du III Noct. de la Fête; iij Leq. de l'Ev. et Hom. du Dim. dans l'Oct. avec le *Remansil*, auquel on ajoute *Gl. Patri.* A Laud. Cap. Ant. de *Benedict.* et Or. du même Dim. A Prim. Canon du 12 Janv. A Tierce, etc. Or. des Laud. M. du Dim. dans l'Oct. sans mém. — Vép. du suiv.
 13 Dim. L'Oct. de l'Epiph. et le Baptême de N. S. D. - maj. Au I Noct. Leq. *Incipit*, 315. A Prim. point de Symb. Canon ppr. M. ppr. — A Vép. mém. du suiv.
 14 *Lundi.* S. Hilaire, Doct. Doub. ix Leq. et mém. à L. de S. Félix et de la Ste. V. Aux Heur. Dox. et *Qui natus*, jusqu'à la Présent. de N. S. A la M. ij Or. de S. Félix. iij *Deus qui sal.* *Credo*, Préf. de Noël; (jusqu'au 2 Fév. à moins qu'une autre Préf. ne soit indiquée.) — A Vép. mém. du suiv. Ant. *Reliquisti*, *Y In umbra*, xxxix, Or. ppr. 479.
 15 *Mardi.* S. Judicaël, Cénobite. Sem. II. A L. mém. de Maur. et de la Ste. V. Messe au Suppl. p. 3; ij Or. *Intercessio*; iij *Deus qui sal.*
 16 *Mercredi.* De la Fér. Vert. L'Off. comme aux Dim. après l'Epiph. excepté ce qui est ppr. aux Fér. de ce Temps; 326. Ant. et *Y du I Noct.* des Dim. 322; *Y du I Noct.* du Dim. dans l'Oct. de l'Epiph. 304; sans *Te Deum*. A Laud. Cantique du Psaut. unique Ant. *Non confund.* 4. des Dim. 324; à *Benedictus*, Ant. *Mediator*; Or. du Dim. dans l'Oct. de l'Epiph. mém. de la Ste. V. Messe du Dim. dans l'Oct. de l'Epiph. sans *Gloria in ex. ni Cred.* ij Or. *Deus qui salut.* Préf. de Noël. — A Vép. seule Ant. *Non misit*, 325; dep. le Cap. du suiv.
 17 *Jeudi.* S. Antoine, Abb. Sem. I. Mém. de la Ste. V. à Laud. et à la Messe. — Vép. du suiv. mém. du pr.
 18 *Vendredi.* La Chaire de S. Pierre. D. Mém. de la Ste. V. à Laud. et à la M. *Cred.* Préf. des Apôtres. — A Vép. mém. du suiv. lxx.
 19 *Samedi.* De la Ste. Vierge. Simp. iij Leq. pour le

- ob mois de Janv. A la M. une seule Or. de précepte; Préf. *cite in Vener.* — Vép. du suiv. 465; mém. du Sam. Ant. *Si quis in Christo*, 327; *Y Riderunt*, 322; Or. 331. A Compl. Ant. ppr. ob saint V. 321.
 20 II Dim. après l'Epiph. La Fête du très-saint Nom de Jésus. Sol. [A l'Invit. lisez *Jesum*] à la vij Leq. 2. ligne. *At. lis. An.* ix Leq. du Dim. dont mém. à Laudes; Ant. et Or. 331. *Y Intendé, prospere*, etc. 324. A la M. mém. et dern. Ev. du Dim. — A Vép. mém. du Dim. (Ant. 331, *Y Tu es*, 326), et du suiv. 321.
 21 *Lundi.* Ste. Agnès; Vierge-M. Sem. rouge. Ix Leq. *Incipit*, au Dim. pr. les trois en une. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. 321. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000.
 22 *Mardi.* S. Vincent; M. Douv. rouge. Mém. de la Ste. Vierge.
 23 *Mercredi.* S. Raimond de Pennafort, Prétr. Sem. III. Mém. de la Ste. V. — Vép. du suiv. mém. du pr.
 24 *Jeudi.* S. Sébastien, M. (Du 20.) D. rouge. ix Leq. de S. Timothée dont mém. à L. et de la Ste. V. Messe *In Virtute*, les deux mém. — Vép. du suiv. mém. du précéd.
 25 *Vendredi.* La Conversion de S. Paul, Ap. D. maj. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. *Cred.* Préf. des Ap.
 26 *Samedi.* De la Fér. et de l'Off. anticipé du III Dim. après l'Epiph. Vert. L'Off. comme ci-dessus au 16, exc. ce qui est ppr. à cette Fér. Ant. et *Y du II N.* des Dim. 323; j Leq. *Incipit*, du III Dim. avec son r; ij Leq. *Miror*, les deux en une; *Y Rectum est*, sans *Gl. Patri*; iij Leq. de l'Ev. et Hom. du même Dim. *Cum descendiss.* avec *Gl. Patri*. A Laud. Ant. de *Benedict.* et Or. du même III Dim. mém. de la Ste. V. A Prim. Canon du Sam. A Tierce, etc. Or. des Laud. M. du III Dim. après l'Epiph. sans *Glor. ni Cred.* mém. de la Ste. V.
 Vép. au Psaut. à la fin de la 5^e Ant. on ajoute *Alleluia*; Cap. etc. du Sam. avant la Septuag. 374. Au commenc. de Compl. au lieu d'*All.* on dit *Lauds tibi*, etc.
 27 DIM. DE LA SEPTUAGESIME. violet. et de même aux Dim. et aux Fér. jusqu'au Jeudi-saint. L'Off. aux Dim. de ce Temps ix Leq. de S. Julien, Pont. On observe à la fin du ix^e r. ce qui est marqué dans le

- Brév. A L. Cant. du Psaut. mém. de S. Julien et de la Ste. V. Aux-Heur. Dox. *Qui natus*. A la M. sans Gl. in exc. ij Or.; *Da quæ*s. de la M. Statuit; ij Or. de la Ste. V. Préface de Noël.
- 28 *Lundi*. De la Fér. 382. A L. mém. de la Ste. V. sans autres Suffr. A Prim. on omet les Prières. M. du Dim. pri. sans Trait, ni *Cred.* (et de même aux Fér. suiv.) mém. de la Ste. V. — Vêp. du suiv.
- 29 *Mardi*. S. François de Sales, P. Doubl. *blanc*. I. Mém. de la Ste. V. à L. et à la Messe.
- 30 *Mercredi*. De la Fér. *violet*. 382. — Vêp. dep. le Cap. du suiv.
- 31 *Jeudi*. S. Pierre Nolasque, Juste, Semid. *blanc*. I. Mém. de la Ste. V. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. seule mém. du précédent.

FÉVRIER.

- 1 *Vendredi*. S. Ignace, M. Sem. *rouge*. II. Mém. de la Ste. V. — Vêp. du suiv. etc. comme dans le Brév.
- 2 *Samedi*. LA PRÉSENTATION DE N. S. ET LA PURIFICATION DE LA STE. V. Sol. maj. *blanc*. *Cred.* Préf. de Noël. — A Vêp. mém. du suiv. 390, *Præ*stusquam; Or. 394.
- Au Chœur*, M. et Vêp. chantées. — Bénédiction des Cierges que l'on porte allumés à la Procession, et que l'on reprend dans le Chœur à l'Evang. et dep. l'élévation jusqu'à la Communion.
- 3 DIM. DE LA SEXAG. ix Leq. de S. Blaise, M. dont mém. à L. Aux-Heur. Dox. *Deo Patri*; *Qui sedes*. A la M. ij Or. de S. Blaise; Préf. de la Trin. — A Vêp. mém. du suiv.

Le 16 Fév. Retraite bretonne pour les hommes, à Lesneven.

- 4 *Lundi*. Ste. Jeanne de Valois, Reine de France. Sem. *blanc*. I. M. *Cognovi*; Préf. Commune.
- 5 *Mardi*. Ste. Agathe, Vierge-M. Sem. *rouge*. II.
- 6 *Mercredi*. S. Gildas, Abbé. Simp. *blanc*. III. A L.

- Suffr. Messe des Abb. ij Or. *A cunctis*. — Vêp. aux Fér. de ce Temps, 384; Suffr. A Comp. Prières.
- 7 *Jeudi*. De la Fér. *violet*. A Prim. Prières ordin. des Fér. M. du Dim. précéd. ij Or. *A cunct.* on omet le Trait et le *Cred.* — Vêp. dep. le Cap. du suiv.
- 8 *Vendredi*. St. Jean de Matha, Prêtre. Sem. *blanc*. II. — A Vêp. mém. du suiv. A Comp. Dox. *Qui natus*.
- 9 *Samedi*. De la Ste. V. Simp. *blanc*. iij Leq. pour le mois de Févr. Mém. de Ste. Apolline à L. avant les Suff. et à la M. ij Or. du S. Esprit; Préf. *et te in Vener.* — Vêp. du suiv.
- 10 DIM. DE LA QUINQUAGES. 379. ix Leq. et mém. à L. et à la M. de Ste. Scolastique. (*Voir la Note ajoutée dans l'autre Ordo.*)

Le 25 Fév. Retraite bretonne pour les hommes, à Quimper.

- 11 *Lundi et Mardi*. De la Fér. comme le 7.
- La célébration des Mariages finit le 12.*
- 13 *Mercredi des Cendres*. Invit. et Hym. p. 127; Ant. *et* ~~et~~ de la IV^e Fér. et du Sam. *Mundemus*, etc. 128; iij Bénéd. *Fulgeat*. A L. Pss. et Cant. de la Fér. uniq. Ant. *Non audivimus*: à *Benedictus*, Ant. ppr. Prièr. (ainsi qu'aux Heur.) Suffr. A la M. les trois Ors. Préf. du Carême; (On la dit jusqu'au Dim. de la Pass. s'il n'est marqué autrement.)
- AU CHOEUR, Grand M. précédée de la bénéd. et imposition des Cendres.
- A Vêp. seule Ant. *Peccav.* Ant. de *Magn.* et Or. ppr. Prières, Suffr. A Compl. Hym. *O splendor*; Prières.
- 14 *Jeudi*. De la Fér. L'Off. comme hier, exc. ce qui est ppr. à ce jour; (et ainsi aux Fér. suiv.) Au Noct. Ant. *et* ~~et~~ de la II et V^e Fér. *Convertimini*, etc. Messe ppr. ij Or. *A cunct.* iij Or. *Omnipotens*, ou, entre les Ors. diverses à la fin du Miss. l'Or. *Pro remissione peccator.* ou *Pro penitent.* (et de même aux Fér. suiv. jusqu'au 17 Mars, à moins qu'il n'y ait quelq. mém. auquel cas l'on dit *A cunct.* pour iij^e et dern. Or.) — Vêp. du suiv. comme dans le Brév.
- 15 *Vendredi*. Des cinq Plaies de N. S. D.-maj. *rouge*.

Messe vot. de la Pass. sans *Gl. in exc.* mém. de la Fer. *Cred.* Préf. de la Croix : à la fin, l'Ev. de la Férie.

16 *Samedi.* De la Fer. ij Or. 4 cunct. iij Or. l'une des trois indiquées au 14. — Vép. du suiv.

17 I DIM. DE CAREME. Doub. ix Lec. de S. Guénoc Abbé, dont mém. à L. et à la M.

18 *Lundi.* De la Fer. Mém. de S. Siméon, M. à L. et à la M. iij Or. 4 cunct.

19 *Mardi* et demain, *Mercredi des O. T.* De la Férie.

21 *Jeudi.* De la Fer. — Vép. du suiv. page 429.

22 *Vendredi des Quatre-T.* Du précieux Sang de N. S. D. maj. rouge. Messe vot. de la Pass. sans *Gl. in exc.* mém. de la Fer. *Cred.* Préf. de la Croix : à la fin, l'Ev. de la Fer.

23 *Samedi des Quatre-T.* De la Fer. — Vép. du suiv. seule Ant. *Peccav.* etc. 167.

24 II DIM. DE CAREME. — A Vép. mém. du suiv. (*Au Chœur, Vép. du suiv. mém. du Dim.*)

Le 9 Mars, Retraite brctonne pour les femmes, à Quimperle.

25 *Lundi.* S. Matthias, Ap. D. maj. rouge. A la M. mém. et dern. Ev. de la Fer. *Cred.* Préf. des Ap.

26 *Mardi et Mercredi.* De la Férie.

28 *Jeudi.* De la Fer. Mém. de S. Ruellin, P. à L. et à la M. (Or. *Exaudi.* de la M. *Sacerdotes.* — Vép. du suiv. 437.

MARS.

1 *Vendredi.* De la Ste. Couronne d'Epines. D. maj. rouge. A L. mém. de la Fer. et de S. Aubin. Messe vot. de la Croix, sans *Glor. in exc.* mém. de la Fer. et du S. Evêq. (Or. *Da quæ.* de la M. *Statuit.*) *Cred.* Préf. de la Croix : à la fin, l'Ev. de la Fer.

2 *Samedi.* De la Fer. — Vép. du suiv.

3 III DIM. DE CAREME.

4 *Lundi.* De la Fer. Mém. de S. Casimir à Laud. et à la M. — *Demain.* De la Fer.

6 *Mercredi.* De la Fer. Mém. de Ste. Collette Vierge, à L. et à la M. (Ors. de la M. *Dilexisti.*)

7 *Jeudi.* De la Fer. Mém. des Stes Perpétue et Félicité, Mart. à Laud. (au Propre) et à la Messe.

8 *Vendredi.* De la Fer. Mém. de S. Jean de Dieu, Juste, à L. et à la Messe.

9 *Samedi.* De la Fer. Mém. de S. Françoise, Veuve, à L. et à la M. — Vép. du suiv.

10 IV DIM. DE CAREME. ix Lec. et mém. des SS. Quarante Mart. — *Demain.* De la Fer.

12 *Mardi.* S. PAUL DE LEON, Pont. Sol. maj. blanc. Messe *Statuit* mém. de la Fer. Epit. *Memento.*

Credo. l'Ev. de la Fer. à la fin. — A Vép. dernier Ps. *Memento.* p. 110.

13 *Mercredi.* De la Fer. Mém. de S. Joëvin, L. (460) et à la M. (Ors. de la Messe *Statuit*.)

14 *Jeudi et Vendredi.* De la Fer.

16 *Samedi.* De la Fer. — Vép. du suiv. Avant Vép. on voile la Croix et les Images.

Aux Dim. et aux Fer. du T. de la Pass., on omet le *Gloria Patri.* à la fin du Rs. *Vénite.* et de tous les n. A la M. le Ps. *Judica* s'omet au commencement et le *Gl. P.* à l'Introit et au *Lavabo.* Préf. de la Croix.

Dans les Fer. on ne dit pas les Suff. à l'Off. et on dit seulement deux Ors. à la M. iij Or. s'il n'y a pas de mém. est pour l'Eglise ou pour le Pape.

17 DIM. DE LA PASSION. Doub. ix Lec. de S. Patrice, P. dont mém. à Laud. (au Propre) et à la M.

18 *Lundi.* De la Fer. L'Off. aux Fer. de ce T. 227. Mém. de S. Alexandre, M. à L. et à la M. (Ors. de la M. l'un M. Pont. *Statuit.*)

19 *Mardi.* Off. de la Fer. — Messe de S. Joseph (au 19 dans le Miss. ou p. 10 du Suppl. sans *Alleluia* blanc; on dit le Ps. *Judica.* et *Glor. P.* à l'Introit et au *Lavabo.* *Glor. in exc.* mém. et dernier Ev. de la Fer.

20 *Mercredi et Jeudi.* De la Fer.

22 *Vendredi.* La Compassion de la Ste. V. D. maj. blanc. On observe le rit du T. de la Pass. A la M. *Cred.* Préf. pps mém. et dernier Evangile de la Férie.

23 *Samedi.* De la Férie, 227. — Vép. du suiv.

24 DIM. DES RAMEAUX. D. maj. P. dans l'autre Bref,

ce qui manque en cet endroit, ainsi qu'aux art. du *Vendredi* et du *Samedi-saint*.

Annoncez la Quête qui doit se faire le jour de Pâques pour les Séminaires.

- 25 *Lundi-saint*. De la Fér. A L. Ant. ppr. qu'on répète aux Heur. (et ainsi les deux jours suiv.) — A Vép. Ant. des Laud. et de même demain.

- 27 *Mercredi-saint*. De la Fér. — A Vép. Ant. ppr. A Compl. Pss. du Dimanche.

Dep. les Vép. de ce jour jusqu'à Pâq. à toutes les Heur. (après avoir dit *Pater*, etc.) on commence de suite le premier Ps. et on ne dit plus ni Capit. ni Hym. ni *nr* br. Le Ps. *Miserere* ne se dit qu'à la fin de Laud. après les prières *Kyrie eleison*, etc.

- 28 *Jeudi-saint*. De la Fér. Aux Heur. Ps. du Dim. (ex-*Confitemini*) : après les Pss. on dit l'Ant. *Christus*, et de suite l'Or. *Respice*; puis *Pater*, quand on sépare. (Cela s'observe les deux jours suiv.) A la Messe, blanc : on omet le Ps. *Judica* et les *Gl. Patri*; on dit *Gloria in exc.* et *Credo*; *Communic. Hanc igitur*, et *Qui pridie*. ppr. A la fin de la M., on porte dans le lieu préparé pour cela la Ste. Hostie réservée pour le lendemain. On y porte aussi les Ciboires et on dépouille les Autels.

- 29 *Vendredi-Saint*. De la Fér. noir.

- 30 *Samedi-saint*. De la Fér.

- 31 DIM. **PAQUES**. Annuel-maj. Blanc, et ainsi tous les jours jusqu'à l'*Avent*, s'il n'est marqué autrement. L'off. commence com. dans les Temps ordin. mais il n'y a point d'Hym. ni de Cap. ni de *nr* br. Au Noct. Absol. et Bénéd. pour le Temps pasc. 307; (On les dit tous les jours durant le T. P.) Aux Heur. Pss. ordin du Dim. sans Symb. A la M. Préf. pascale : on y dit *in hac potissimum die*; *Communic.* et *Hanc igitur* propres, et pend. l'Oct. — A Vép. hors du Chœur, il n'y a que trois Pss.

Le 13 Avril, Retraites bret pour les femmes à Lesneven et à Quimper.

AVRIL.

- 1 *Lundi et les jours suiv.* De l'Oct. 287.

Lundi et Mardi, M. et Vép. chantées.

- 6 *Samedi*. De l'Oct. Sem. — Vép. du suiv. A Comp. Pss. du Sam. Ant. *Eripuit*, etc. 313.

- 7 I DIM. APRÈS PAQ. Il n'y a qu'un N. A la M. Préf. *sed in hoc potiss. Communic.* ord. — Vép. du suiv. 471, mém. du Dim.

La célébration des Mariages recommence demain.

- 8 *Lundi*. L'ANNONCIATION. Sol. maj. Aux Heur. Dox. *Mundo*, (sans *Da Christe*.) A la M. Cred. Préf. ppr. — A Vép. mém. du suiv.

Cette fête ayant été transférée, ne se célébrera pas aujourd'hui dans le Chœur. (Brefs de 1834, 1827...)

- 9 *Mardi*. S. Ambroise, Doct. (Du 4.) Douh. Les Pss. sont indiqués avant les Lec. de l'Ecrit. que l'on réunit en une, p. 317. M. du Comm. *In medio*; *Credo*.

- 10 *Mercredi*. De la Fér. L'off. aux Fér. de ce T. p. 314. A L. ainsi qu'à la M. et à Vêpr. mém. de la Croix, sans autres Suff. Messe du Dim. précéd. sans *Credo*; pour mém. de la Croix : Or. *Deus qui pro nobis*; Secréte, *Suscipe*; Postcom. *Largire*, à la Messe du *Mercredi-saint*.

- 11 *Jeudi*. De la Fér. comme hier, excepté ce qui est ppr. à ce jour.

- 12 *Vendredi*. De la Fér. — A Vép. seule Ant. *Deus*; dep. le Cap. du suiv. mém. de la Croix, 315. A Comp. Hym. *Virgo*.

- 13 *Samedi*. De la Ste. Vierge. Simp. iij Lec. pour le mois d'Avril. Mém. de la Croix à L. et à la M. Préf. *et te in Vener.* — Vép. du suiv. seule Ant. *Deus*, 323.

- 14 II DIM. APRÈS PAQUES. Aux Dim. libres jusqu'à l'*Ascens.* on peut, dans le Chœur, prendre les Ant. de Pâques sans les doubler : Cap. etc. du Dim. occurrent.

Annoncez la Retraite bretonne du 27, pour les hommes, à Quimperlé.

- 15 *Lundi*. De la Fér. — Vép. dep. le Cap. du suiv.
 16 *Mardi*. S. Patern. P. Sem. M. *Statuit*.
 17 *Mercredi et Jeudi*. De la Fér.
 19 *Vendredi*. De la Fér. — Vép. du suiv.
 20 *Samedi*. S. Joseph. Messe au 19 Mars. — A Vép. mém. du suiv.
 21 **III^e DIM. APRES PAQUES.**
 22 *Lundi*. De la Fér. — Vép. dep. le Cap. du suiv. mém. de la Croix. 315
 23 *Mardi*. S. George. Mart. Simp. *rouge*. Mém. de la Croix à L. et à la M. — Vép. de la Fér. *Ahl*. unique *Deus*. dep. le Cap. du suiv.
 24 *Mercredi*. S. Ridelé. Mart. Sem. *rouge*. à la M. au Suppl.
 25 *Jeudi*. S. Marc, Evangéliste. D.-maj. *rouge*. *Abstinence de viande*. A la M. *Cred.* Préf. des Apôt. Procession à la Station. Messe *Exaudiuit* comme aux jours des Rogat. *violet*. A Vép. mém. du suiv.
 26 *Vendredi*. S. Clet. Mart. Sem. *rouge*. Messe *Protestisti*.
 27 *Samedi*. S. Polycarpe. Mart. Sem. *rouge*. Mém. de la Ste. V. à L. et à la Messe *Protestisti*. — Vép. du suiv. 504; mém. du Sam. et du précédent.
 28 **IV^e DIM. APRES PAQUES.** La Translation des Reliques des SS. Corentin et Paul de Léon. Pont. D.-Maj. Pss. du 1^{er} Noct. du Dim. Messe *Sanchi tui*. au Commun de plusieurs. Mart. pour le Temps pascal. Or. *Beatorum*. (1^{re} des trois) on y omet le mot *Martyrum*, et on dit *Beatorum Pontificum Corentini et Pauli nos*; mém. du Dim. Ev. *Homo peregre*. à la Messe *Statuit*. Ev. du Dim. à la fin. — A Vép. mém. du Dim. et du suiv.
 Au Chœur. Messe indiquée ci-dessus. Vép. de la Fête de S. Cor. ou du Commun des Pont. mém. du Dim. et du suiv.
 29 *Lundi*. S. Guénolé. Abb. (D'hier.) Douv. (On omet la 3^e Lec. de la Fête.) 3^e Lec. de Ste. Marie Egyptienne dont mém. à Laud. M. des Abb. 3^e Or. *Exaudi*. de la Messe *Cognovi*. — A Vép. mém. du suiv.
 30 *Mardi*. Ste. Catherine de Sicène. Vierge. Simp. Mém. de la Croix à Laud. 315, et à la M. (Ors. de la Messe du Mercredi-saint.)

MAI.

- 1 *Mercredi*. SS. Philippe et Jacques, Apôtres. D.-maj. *rouge*. *Cred.* Préf. des Apôtres.
 2 *Jeudi*. S. Athanase. Doct. Semid. *Cred.* — Vép. du suiv. mém. du pr. A Comp. Dox. ppr. et demain.
 3 *Vendredi*. L'Invention de la Ste. Croix. D.-maj. *rouge*. *Cred.* Préf. de la Croix. — A Vép. mém. du suiv.
 4 *Samedi*. De la Ste. Vierge. Simp. 3^e Lec. pour le mois de Mai. Mém. de Ste. Monique et de la Croix à L. et à la M. — Vép. du suiv.
 5 **V^e DIM. APRES PAQUES.** Mém. de S. Pie, P. à L. et à la M. — A Vép. mém. du suiv.
 Les trois jours suiv. *abstinence de viande*. Procession à la Station. Messe *Exaudiuit*. avec les Ors. marquées dans le Miss. *violet*.
 6 *Lundi* des Rogations. S. Jean devant la Porte Latine. Sem. *rouge*. 3^e Lec. de l'Ecrit. les deux en une; 3^e Lec. de S. Jean, les deux en une; 3^e Lec. de l'Ev. et Hom. de la Fér. dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. *Exaud.* avec son Ev. à la fin) *Cred.* Préf. des Ap.
 7 *Mardi* des Rogations. S. Brieuc. P. Sem. 3^e Lec. de S. Brieuc; 3^e Lec. de la Fér. dont mém. à L. Messe *Statuit*; mém. de la Fér. (Ors. de la M. *Exaudiuit*.)
 8 *Mercredi* des Rog. De la Vigile de l'Ascension; sans Jeûne. Off. ppr. sans mém. Messe ppr. *Gl. in exc.* Préf. pasc.
 9 *Jeudi*. L'ASCENSION DE N. S. (D'Oblig.) Ann. A la M. *Cred.* Préf. et *Communic.* ppr. et pend. l'Oct.
 10 *Vendredi*. De l'Oct. Sem. 374. Messe comme hier.
 11 *Samedi*. De l'Oct. 3^e Lec. de S. Mamert. Pont. dont mém. à L. puis de S. Tudi. Ab. A la M. 3^e Or. *De quæ*. de la M. *Statuit*. 3^e Or. *Intercessio*. — Vép. du suiv.
 12 **DIM. DANS L'OCT.** De ce Dim. sans mém.

Dimanche prochain Quête pour les Séminaires.
Samedi 25 Mai, Retraite bretonne pour les hommes à Lesneven et pour les femmes à Quimperlé.

- 13 *Lundi, Mardi et Mercredi.* De l'Oct. 371.
- 16 *Jeudi.* L'Oct. de l'Ascens. D. maj. A L. mém. sans Lec. de S. Jean Népom. M. et de S. Primel, Pr. A la M. ij Or. ppr. dans le suppl. ij Or. *Adesto*, de la M. *Iustus*.
- 17 *Vendredi.* De la Fér. L'Off. au ppr. sans mém. Dox. *Qui Patris*. Messe du Dim. précéd. sans *Cred.* Préf. de l'Asc. *Communio.* ordinaire.
- 18 *Samedi.* Vigile de la Pentecôte, sans Jeûne.
Au Chœur, après None, on chante les Prophéties, ensuite on bénit les Fonts, et on chante les Litanies : *violet.* A la M. *rouge.* Préf. *Communio.* et *Hanc igitur* ppr. et pdt. l'Oct. de la Pent. Aux M. basses on omet les Proph. et on dit l'Introit *Cum sanctificatus*.
- 19 Dim. LA PENTECOTE. Annuel-maj, *rouge*, et pend. l'Oct. A Tierce, Hym. *Veni Creator*. A la Grand M. quant on chante le *Veni Sancte*, le Célébrant et ses Ministres se mettent à genoux sur le plus bas degré de l'Autel, ou près de leurs sièges.
- 20 *Lundi et les jours suiv.* De l'Oct. 402.
Lundi. M. et Vép. chantées.
Mercredi, Vendredi et Samedi. Jeûne des Q. Temps.
- 24 *Vendredi.* A L. mém. des SS. Donatien et Rogatien et de Ste. Magdeleine de Pazzi. A la M. ij Or. *Deus qui nos*, de la M. *Sancti tui*, ij Or. au 25 Mai.
- 25 *Samedi.* Mém. de S. Aug. Pont. à L. et à la M. (Ors. de la M. *Sacerdotes*). Vép. du suiv. Ps. et mém. du Samedi. A Comp. Ant. ppr. et demain; Hym. *Grates*.
- 26 Dim. La Fête de la Ste. Trinité. Sol. *blanc*, et tous jours ainsi jusqu'à l'Avent, s'il n'est autrement marqué. A L. mém. du Dim. et de S. Philippe de Néri. A la M. les deux mém. l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vép. m. du suiv. et du Dim.
- 27 *Lundi.* S. Yves. Prer. (Du 19.) D. maj. Sans mém. de S. Célestin. M. *Os justi*, Préf. commune. — A Vép. mém. du suiv.
- 28 *Mardi.* S. Germain, P. Sem. II. M. *Statuit*. — Vép. dep. le Cap. du suiv. p. 333; mém. du précéd.
- 29 *Mercredi.* La Commémoration anniversaire de l'Ordination. Sem. Bened. de la Fér. *Te Deum*. Messe ppr. à la fin du Suppl. Préf. dans le même Sup. p. 25.

- Vép. du suiv. sans mém.
- 30 *Jeudi.* LA FÊTE-DIEU. Ann. min. A la M. Prose, *Cred.* Préf. de Noël.
La célébration solenn. de la Fête et de son Oct. est transf. au Dim. et à la semaine qui suivent imméd. Les Messes basses de *Requiem* sont permises demain et prohibées toute la semaine suivante.
- 31 *Vendredi.* De l'Oct. Sem. L'Off. comme hier, et de même pend. l'Oct. exc. ce qui est ppr. à chaq. jour. Ps. de la Fér. Ant. etc. marqués à chaque jour de l'Oct. A L. seule Ant. *Quid Domini*. La M. comme hier. — Vép. du suiv. mém. de l'Oct.

JUIN.

1. *Samed.* S. Roënan, Pont. Doub. A L. mém. et aux Heur. Dox. et 1^{re} de l'Oct. Au 1^{er} br. de Tierce, etc., deux *Allet.* M. *Sacerdotes*, mém. de l'Oct. Ev. *Eccenos*, de la M. des Abb. *Cred.* Préf. de l'Oct. — Vép. du suiv. Ant. uniq. *Vincenti*, 175; mém. de S. Roënan.
2. Dim. DANS L'OCT. ix Lec. (les deux en une) des SS. Pothin et ses Comp. MM. dont mém. à Laud, puis des SS. Marcellin et Pierre. M. ppr. ij Or. *Deus qui nos concedis*, de la M. *Sapientiam*; ij Or. ppr. au 2 Juin; Préf. de Noël. On peut omettre la Prose.
Au Chœur, on célèbre la Fête-Dieu, sans mém. Procession du S. Sacrement.
3. *Lundi.* De l'Oct. ij Lec. (les deux en une) de Ste. Clotilde, dont mém. à L. (au Propri.) et à la M. (Ors. de la M. *Cognovi*).
Auj. et tous les jours de cette semaine, on dit la M. haute du S. S. si l'on est dans l'usage de la dire pend. l'Oct. de la Fête-Dieu. Sem.
4. *Marai.* De l'Oct. Sémid.
5. *Mercredi.* De l'Oct. — Vép. du suiv. comme aux 1^{re} Vép. de la Fête, Or. ppr. (Au Chœur, Vép. comme hier, et ainsi les deux jours suiv.)
6. *Jeudi.* L'Octave. D. maj. ix Lec. (les deux en une) de S. Norbert, Pont. dont mém. à L. et à la M.

- 7 *Vendredi*. De la Fér. blanc. (à cause de la célébr. de l'Oct.) L'Off. au Psaut. on ne dit p. *Te Deum*. A L. Or. du III Dim. après la Pent. Suff. Aux Hér. Dox. ord. *Deo Patri* à Prim. Prières. M. du III Dim. après la Pent. iij Or. *A cunct.* Préf. commune. — Vép. dep. le Cap. du suiv. Suffr. A Comp. Hymne *Virgo*.

Toutes les Indulg. de la Fête du Sacré Cœur sont transférées pour les Fidéles du Diocèse au II Dim. de Juillet.

- 8 *Samedi*. De la Ste. Vierge. iij Leq. pour le m. de Juin. A L. Suff. Aux H. Dox. *Qui natus*. A la M. iij Or. du S. Espr. Préf. et *te in Etern.* — Vép. du suiv. Au Psautier, 125; à Magn. Ant. ppr. (Au Chœur, Vép. du jour de l'Oct. Ant. de Magn. O quam suavis; mem. du Samedi.)
- 9 III DIM. APRÈS LA PENT. De ce Dim. blanc. L'Off. au Psaut. Préf. de la Trinité. — A Vép. mém. du suiv.

- 10 *Lundi*. Ste. Marguerite, Reine d'Ecosse. Simp. I. A L. Suffr. A la M. iij Or. *A cunct.* — Vép. du suiv.

- 11 *Mardi*. St. Barnabé, Apôtre des Nations. Doub. rouge. Credo. Préf. des Ap.

- 12 *Mercredi*. De la Fér. Aux Fér. jusqu'à l'Avent, s'il n'est marqué autre vert. L'Off. au Psaut. on ne dit p. *Te Deum*. A L. et à Vép. Or. du Dim. précéd. Suff. de la Croix, etc. A Primet et Comp. Prières. Messe du D. pr. sans *Gl. in excelsis*. Credo. iij Or. *A cunct.* Préf. commune. — Vép. dep. le Cap. du suiv. Suffr.

- 13 *Jeudi*. S. Antoine de Padoue, Prêtre. Simp. I. Suffr. iij Or. *A cunct.* — Vép. au Psaut.

- 14 *Vendredi*. De la Fér. vert. — Vép. dep. le Cap. du suiv. Suffr. A Compl. Hym. *Virgo*.

- 15 *Samedi*. De la Ste. Vierge, comme au 8. — Vép. du suiv.

- 16 IV DIM. APRÈS LA PENT. vert. ix Leq. de S. Jean-Fr. Régis, Pr. dont mém. à L. puis (sans Leq.) des SS. Cyr et Julite. A la M. iij Or. ppr. dans le Suppl. p. 13; iij Or. *Deus qui nos amas*, aux Messes de plu-

- seurs MM. — A Vép. mém. du suivant.
- 17 *Lundi*. S. Hervé, Exorciste. Simp. I. Suffr. M. d'un Conf. *Os justi*. iij Or. *A cunct.* — Vép. au Psaut. dep. le Cap. du suiv. Suffr.
- 18 *Mardi*. SS. Marc et Marcellien, Mart. Simp. rouge. II. Suffr. A la M. iij Or. *A cunct.* — Vép. au Psaut. dep. le Cap. du suiv.
- 19 *Mercredi*. SS. Gervais et Protas, Mart. Sem. rouge. Messe *Salus autem* pour mém. de S. Romuald, Or. *Intercessio*. — A Vép. mém. du suivant.
- 20 *Jeudi*. Ste. Julienne Falconieri, Vierge. Simp. I. Suffr. Messe au 19; iij Or. *A cunct.*
- 21 *Vendredi*. S. Louis de Gonzague. Sem. II. Messe *Os justi*, Or. ppr. dans le Suppl. iij Or. *Intercess.*
- 22 *Samedi*. S. Paulin, Pont. Sem. III. iij Leq. du S. Pont. les deux en une; iij Leq. de l'Ev. et Hom. de la Vig. de S. Jean, dont mém. à L. et de la Ste. V. A la M. les deux mém. dern. Ev. de la Vig. — Vép. du suiv. mém. du pr.
- 23 V DIM. APRÈS LA PENT. vert. — Vép. du suiv. mém. du Dim. A Compl. Ant. ppr. Dox. ordin.

Le 6 Juillet, Retraite bretonne pour les femmes à Lesneven et à Quimper.

- 24 *Lundi*. LA NATIVITÉ DE S. JEAN-BAPTISTE. Sol. maj. A Prim. Canon ppr.

AU CHŒUR, Messe et Vêpres chantées.

- 25 *Mardi*. De la Fér. Voy. ci-dessus, au 12. — Vép. dep. le Cap. du suiv.

- 26 *Mercredi*. SS. Jean et Paul; Mart. Sem. rouge. III.

- 27 *Jeudi*. SS. Irénée et ses Comp. Mart. Doub. rouge. Messe au Suppl. Credo.

- 28 *Vendredi*. La Vig. des SS. Ap. Pierre et Paul. violet. (Le Jeûne est transféré au Sam. suiv.) L'Off. au Ps. exc. ce qui est ppr. à la Vig. iij R. *Elegit*; iij R. *Nunquam*, sans *Gl. Patri*. A L. Prières (ainsi qu'aux H.) Suffr. A la M. ij et iij Or. marquées dans le Miss.

- 29 *Samedi*. SS. PIERRE ET PAUL; Ap. Sol. maj. rouge. Jeûne. Mém. de tous les Ap. à L. et à la Messe. Collecte, *Aitauge nobis fidem; Dne. quam* SS. Apos-

- toli verbo prædicaverunt, et sanguine suo obsignaverunt.* Sec. et Postcom. de la M. votive des SS. Pierre et Paul dont on omet les noms. — A Vêp. mém. du Sam. Ant. ppr. † *Beneplac.* au Psaut. 127.
- 30 VI DIM. APRÈS LA PENT. La Commémoration de S. Paul. D.-maj. rouge. ix Lec. du Dim. dont mém. à L. puis de S. Pierre. A Prim. on omet le Symb. A la M. les deux mém. Préf. des Ap. l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. et de S. Pierre.
- † AU CHOEUR, on célèbre la Fête des SS. Pierre et P. Apôtres. A la M. mém. de tous les Ap. et du Dim. dont on lit l'Ev. à la fin. — A Vêp. seule mém. du Dim.

JUILLET.

- 1 *Lundi.* De l'Oct. 408. Sem. rouge. Ant. etc. du I. Noct. de la Fête. A L. seule Ant. *Qui operatus.* Aux H. n br. sans *All.* M. au 3 Juill. — Vêp. du suiv. mém. de l'Oct. A Compl. Ant. du Psaut. Hy. *Virgo*, et demain.
- 2 *Mardi.* La Visitation de la Ste. V. D.-maj.
- 3 *Mercredi.* De l'Oct. rouge. Ant. etc. du III Noct. de la Fête. — A Vêp. seule Ant. *Domini*, 408. A Compl. Ant. et Dox. de la Fête.
- 4 *Jeudi.* De l'Oct. rouge. I.
- 5 *Vendredi.* De l'Oct. rouge. II. — V. du suiv. Or. ppr.
- 6 *Samedi.* L'Oct. des SS. Ap. Doub. rouge. Mém. de la Ste. V. à L. et à la Messe. Aux Heur. n br. sans *All.* — A Vêp. mém. du suiv.
- 7 VII DIM. APRÈS LA PENT. vert. ix Lec. les deux en une, de S. Thomas, M. dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la Messe du 29 Déc. dans l'Oct. de Noël. — A Vêp. mém. du suiv.)
- 8 *Lundi.* S. Goulin. Pont. Doub. M. *Sacerdotes*.
- 9 *Mardi.* De la Fér. vert. Comme au 12 Juin. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. Suffr.
- 10 *Mercredi.* SS. sept Frères et Ste. Félicité, Mart. Simp. rouge. III. Suffr. A la M. Or. *A cunct.*

- 11 *Jeudi.* S. Benoît. Abbé. Semid. I. Messe des Abb. *Os justi*.
- 12 *Vendredi.* De la Fér. vert. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. Suffr. A Comp. Hym. *Virgo*.
- 13 *Samedi.* De la Ste. Vierge. Simp. iij Lec. pour le m. de Juill. A L. avant les Suffr. mém. de S. Turiaf, Pont. A la M. ij Or. *Exaudi*, de la M. *Sacerdotes*; iij Or. du S. Espr. Préf. *et te in Ven.* — Vêp. du suiv. comme dans le Brev.
- 14 VIII DIM. APRÈS LA PENT. LA FÊTE DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS. Sol. maj. ix Lec. de l'Ev. et Hom. du Dim. dont m. à L. puis du T. S. Cœur de M. et de S. Bonaventure, Doct. Messe ppr. dans le Suppl. avant le 1 Juin; les trois mém. Préf. de Noël; l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. et du T. S. C. de Marie. (Pour le lutrin, comme dans l'autre Ordo.)
- 27 *pour les femmes: à Quimper.*
- 15 *Lundi.* S. Henri, Empereur. Simp. I. Suffr. A la M. ij Or. *A cunct.* — Nèp. du suiv. 476.
- 16 *Mardi.* N. D. du Mont-Carmel. D.-maj. A tout l'Off. qui est de la vie intérieure de Marie. Pss. de la Fér. ix Lec. les deux en une de S. Camille, Pr. dont mém. à L. [A Tierce, Sexte et None, au n br. deux *All.*] Messe au 16 Juill. ou dans le Suppl. au 22 Août: mém. de S. Camille (Ors. de la M. *Os justi*) *Cred.* Préf. de la Ste. V. — A Vêp. mém. du suiv.
- 17 *Mercredi.* Ste. Pulchérie, Vierge. Sem. III. Pour la M. voyl le Suppl. au 27 Juill.
- 18 *Jeudi.* S. Thomas d'Aquin, Doct. Doub. ix Lec. de S. Gondre, Pr. dont mém. à L. Messe au Commut. ou au 7 Mars; (Si l'on prend celle-ci, on ajoute deux *All.* au Grad. et l'on ne dit, du Trait, que le dernier) *Glória et divitia* avec un *All.* à la fin. ij Or. *Adesto*, de la M. *Justus*. *Credo*.
- 19 *Vendredi.* S. Vincent de Paule, Pr. Doub. maj.
- 20 *Samedi.* S. Jérôme Emillan. Sem. III. A L. mém. de Ste. Marguerite et de la Ste. V. Messe ppr. dans le Suppl. les deux mém. — Vêp. du suiv. mém. du pr.

24 IX DIM. APRÈS LA PENT. *vert.* ix Lec. de S. Ténéan, Pont. dont mém. à L. puis (sans Lec.) de S. Victor. A la M. ij Or. *Exaudi*, de la M. *Sacerdotes*. ij Or. *Præsta*, de la M. *Ecce*. — Vép. du suiv. mém. du Dim.

Annoncez la Re traite française qui s'ouvrira le 5 Aout pour les femmes à Lesneven.

22 Lundi. Ste. Marie Magdeleine. Doub. maj. *rouge*.

23 Mardi. S. Apollinaire, Mart. Simp. *rouge*. II. Suffr. ij Or. *A cunct.* — Vép. au Psautier.

24 Mercredi. De la Fér. *vert.* — Vép. du suiv. à Magn. Ant. propre, et demain.

25 Jeudi. S. Jacques, Apôtre. D. maj. *rouge*. ix Lec. et mém. de S. Christophe. *Cred.* Préf. des Ap.

26 Vendredi. SS. Joachim et Anne, Père et Mère de la Ste. V. Doub. Messe de Ste. Anne. — A Vép. mém. du suiv. A Compl. Dox. *Qui natus*.

27 Samedi. De la Ste. Vierge. ij Lec. pour le mois de Juill. Suffr. à la M. ij Or. du S. Esp. — Vép. du suiv.

28 X DIM. APRÈS LA PENT. *vert.* ix Lec. les deux en une, de S. Samson, Pont. dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. *Statuit*). — A Vép. mém. du suiv.

29 Lundi. S. Guillaume, Pont. Sem. I. M. *Sacerdotes*.

30 Mardi. S. Ignace de Loyola, Prêtre. Sem. II.

31 Mercredi. S. Germain, Pont. III. M. *Statuit*.

AOUT.

1 Jeudi. S. Pierre aux Liens, Doub. *blanc*. ix Lec. etc. comme dans le Brév.

2 Vendredi. S. Etienne, Pape. M. Simp. *rouge*. II. Suff. ij Or. *A cunct.*

3 Samedi. L'Invention du Corps de S. Etienne, premier M. Doub. *rouge*. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vép. du suiv. mém. du pr.

4 XI DIM. APRÈS LA PENT. *vert.* ix Lec. les deux en une, de S. Dominique, Pr. dont mém. à L. et à la M.

5 Lundi. De la Fér. *vert.* — Vép. du suiv.

6 Mardi. La Transfiguration de N. S. D. maj. ix Lec.

et mém. de S. Xyste. *Cred.* Préf. de Noël.

7 Mercredi. Jeudi. et Vendredi. De la Fér. *vert.*

10 Samedi. S. Laurent, Mart. Doub. *rouge*. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vép. du suiv. mém. du pr.

11 XII DIM. APRÈS LA PENT. *vert.* — A Vép. mém. du suiv.

Jeudi 15. Quête pour les Séminaires.

Le 17. Retr. franc. pour les femmes, à Quimperlé.

12 Lundi. Ste. Claire, Simp. I. Suffr. ij Or. *A cunct.*

13 Mardi. Ste. Radegonde, Reine de France. Sem. II.

ij Lec. et mém. de S. Hippolyte. Messe *Cognovi*.

ij Or. *Da ut*. *Hippolyti* et *Sociorum*, au 13 dans le Missel.

14 Mercredi. Vig. de l'Assomption. *violet*. Jeûne. A la M. une seule Or. de précepte, sans *Gl. in exc.* Préf. commune.

15 Jeudi. L'ASSOMPTION DE LA STE. VIERGE. Ann.

+ AU CHOEUR, après la Communion, en châte.

l'Ant. *Sub tuum*. *Ona pro nobis*, Or. *Concede*.

Après Vép. Procession, à laquelle on chante les Litanies de la Ste. V. *Exaltata est*, Or. *Veneranda*

ou *Famulorum*. La Procession étant rentrée, on donne la Bénédiction du S. Sacrement, après qu'on a chanté

Tantum ergo. *Sub tuum*. *Domine salvam*, avec les Vers. et les Ors. ordinaires.

16 Vendredi. De l'Oct. 522. Sem. II. ij Bénéd. *Digni*, avant la Lec. de S. Roch. A L. Cant. de la Fér.

seule Ant. *Vaderunt*. 522; mém. de S. Roch. Messe

comme hier; ij Or. *Adesto* (à la M. *Justus*). — A Vép.

Ant. unq. *Posuit*.

17 Samedi. De l'Oct. III. ij Lec. de S. Armel, Ab. dont

mém. à L. et à la M. (Or. *Intercessio*). — Vép. com.

aux I Vép. de la Fér. *Thronus*. 522. mém. du Sam.

18 XIII DIM. APRÈS LA PENT. Du Dim. dans l'Oct. et la Commémoration du Vœu de Louis XIII. D. maj. ix

Lec. du Dim. dont mém. à L. puis de Ste. Hélène. M.

de l'Assomp. mém. du Dim. ij Or. *Exaudi*, à la M.

Cognovi, Préf. et *te in Assumpt.* l'Ev. du Dim. à la fin. — (Au Chœur, M. et Vép. de l'Assomp.)

19 Lundi. De l'Oct. Vép. du suiv. mém. de l'Oct.

20 Mardi. S. Bernard, Doct. Doub. Mém. Dox. et de

- l'Oct. A Tierce, etc. n. br. avec deux *Allet.*
 21 *Mercredi.* De l'Oct. III. — Vêp. du suiv.
 22 *Jeudi.* L'Octave D. maj. ix Lec. et mém. de S. Symphorien, M. — A Vêp. mém. du suiv.
 23 *Vendredi.* Ste. Jeanne-Françoise de Chantal, Sem. II. M. *Cognovi.* Ors. dans le Suppl. au 21.
 24 *Samedi.* S. Barthélemi, Ap. D. maj. rouge. ix Lec. de S. Ouen, Pont. dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. *Statuit.*) *Cred.* Préf. des Ap. — A Vêp. mém. du suiv. et du Sam.
 25 XIV. DIM. APRÈS LA PENT. S. Louis, Roi de France. D. maj. ix Lec. du Dim. dont mém. à L. et à la M. mém. et dern. Ev. du Dim. ij Or. pour l'anniv. de la Consécration de M^r l'Evêq. (à la M. votiver) — A Vêp. mém. du Dim. et du suiv.
 26 *Lundi.* S. Philippe Béniti, Prêtre. Simp. I. Suffr. de M. *Justus* ij Or. *A cunct.* — Vêp. au Psaut. dep. du Cap. du suiv.
 27 *Mardi.* S. Césaire, Doct. Sem. II. M. *In medio.* — *Cred.* — Vêp. du suiv. à *Magn.* Ant. ppr. et dem. mém. du pr.
 28 *Mercredi.* S. Augustin, Doct. A la M. *Cred.* — Vêp. du suiv. mém. du pr.
 29 *Jeudi.* La Décollation de S. Jean-Baptiste, D. rouge. d'un Conf. *Os just.* ij Or. *A cunct.* — Vêp. au Psaut. dep. de Cap. du suiv. A Comp. Hym. *Virgo.*
 30 *Vendredi.* S. Fiacre, Solitaire. Simp. II. Suff. M. d'un Conf. *Os just.* ij Or. *A cunct.* — Vêp. au Psaut. dep. de Cap. du suiv. A Comp. Hym. *Virgo.*
 31 *Samedi.* De la Ste. V. Simp. ij Lec. pour le mois d'Août, Mém. de S. Raimond, à L. avant les Suff. et à la M. ij Or. du S. Espr. — Vêp. du suiv.
 32 *Samedi.* De la Ste. V. Simp. ij Lec. pour le mois d'Août, Mém. de S. Raimond, à L. avant les Suff. et à la M. ij Or. du S. Espr. — Vêp. du suiv.

SEPTEMBRE.

1. XY. DIM. APRÈS LA PENT. *vert.* ix Lec. de Ste. Rose, V. dont mém. à L. puis de S. Gilles, Ab. A la M. ij Or. de Ste. Rose, au 30 Août, dans le Miss. ij Or. *Intercessio.* à la M. des Abb. — A Vêp. mém. du suiv. (Au Chœur. Vêp. du Comm. des Vierges.)

2. *Lundi.* SS. Lazare, Marie et Marthe, Hôtes de N. S. Doub. Messe de Ste. Marthe au 29 Juill. — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du pr.
 3. *Mardi.* S. Gégouire le Grand, Doct. Doub. M. au 12 Mars, ou au Commun. *Cred.*
 4. *Mercredi.* S. Joseph Casalanx, Prêtr. Sem. III. Messe ppr. dans le Suppl. au 27 Août.
 5. *Jeudi.* S. Laurent Justinien, Pont. Sem. I.
 6. *Vendredi.* De la Fête *vert.* — Vêp. dep. le Cap. du suiv. Suff. A Comp. Hym. *Virgo.*
 7. *Samedi.* De la Ste. V. ij Lec. pour le mois de Sept. Suff. ij Or. du S. Espr. — Vêp. du suiv. mém. du Sam.
 8. XVI. DIM. APRÈS LA PENT. LA NATIVITÉ DE LA STE. V. Sol. maj. ix Lec. du Dim. dont mém. à L. et à la M. (avec son Ev. à la fin) et à Vêp.
 9. *Lundi.* De l'Oct. 403. Sem. I. Lec. de l'Ecrit. du Dim. pr. les 3 en une: ij et ij Lec. au 9. A L. seule Ant. *Surge.* mém. des SS. M. A Tierce, S. et N. RR. sans *Alit.* Messe com. au 8. ij Or. *Deus qui nos annuat.* — A Vêp. Ant. unig. *Lauda.*
 10. *Mardi.* De l'Oct. II. ij Lec. de S. Nicolas, Pr. dont mém. à L. et à la M. — *Demain:* de l'Oct. III.
 12. *Jeudi.* De l'Oct. I. ij Lec. de S. Adrien dont mém. à L. et à la M. (Ors. au jour même de la Fête.)
 13. *Vendredi.* De l'Oct. II.
 14. *Samedi.* L'Exaltation de la Ste. Croix, D. maj. rouge. Mém. de l'Oct. *Cred.* Préf. de la Croix. — A Vêp. mém. du suiv. et du Samedi.
 15. XVII. DIM. APRÈS LA PENT. La Fête du saint Nom de Marie et l'Oct. de sa Nativ. D. maj. Pss. et ix Lec. du Dim. A L. et Ant. de *Bened.* ppr. mém. du Dim. A Prim. Canon spécial, p. 418. A Tierce, etc. n. br. sans *Allet.* Ors. des Laud. A la M. mém. et dern. Ev. du Dim. — A Vêp. mém. du Dim. et du suiv.
 16. *Lundi.* S. Cornille, Mart. Sem. rouge. II. ij Lec. de Ste. Euphémie dont mém. à L. Messe d'un M. Pont. *Statuit.* mém. de Ste. Euph. (Ors. de la M. *Loqueban.*) On peut dire aussi la M. telle qu'elle se trouve au 16 dans le Miss. — A Vêp. mém. du suiv.
 17. *Mardi.* S. Cyprien, M. Sem. rouge. II. M. *Sacerdotes Dei;* *Cred.* — Vêp. dep. le Cap. du suiv. mém. du pr.

- 18 *Mercredi des Quatre-T. Jeûne.* S. Jean Chrysostôme; Doct. Sem. III. ij. Lec. de S. Chrys. les deux en une; ij. Lec. de l'Ev. et Hom. de la Fér. dont mém. à L. au ppr. A Prima: Canon de Quatre-T. 419. M. *In medio*, au Commun; mém. de la Fér. *Cred.* l'Ev. de la F. à la fin. — A Vép. mém. du suiv.
- 19 *Jeudi.* SS. Janvier et ses Comp. Mart. Simp. rouge. I. Suffr. ij. Or. *A. cunct.*
- 20 *Vendredi des Quatre-T. Jeûne.* S. Thomas de Villeneuve, Pont. Sem. II. ij. Lec. de S. Thomas, les deux en une; ij. Lec. de l'Ev. et Hom. de la Fér. dont mém. à L. au ppr. A Prima: Canon des Q. T. Messe *Statuit*; mém. et dern. Ev. de la Fér.
- 21 *Samedi des Q. T. Jeûne.* S. Matthieu, Ap. D. maj. rouge. ix. Lec. de l'Ev. et H. de la Fér. A. L. Ant. de *Benedict.* ppr. mém. de la Fér. A Prima: Canon des Q. T. A la M. mém. de la Fér. *Cred.* Préf. des Ap. l'Ev. de la F. à la fin. — A Vép. mém. du suiv.
- 22 XVIII DIM. APRÈS LA PENT. vert. ix. Lec. les deux en une, des SS. Maurice et ses Comp. dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. *Intret.*) — A Vép. mém. du suiv.
- 23 *Lundi.* Ste. Thècle, V. Mart. Sem. rouge. I. ij. Lec. et mém. à L. de S. Cado. Messe *Loquebar*, ij. Or. à la M. d'un Mart. Pont. *Statuit.*
- 24 *Mardi.* S. Joseph de Cupertino, Prêtre. Sem. II. M. ppr. dans le Suppl. au 25 Sept.
- 25 *Mercredi.* De la Fér. vert. (12 Juin.)
- 26 *Jeudi.* De la Fér. vert. — Vép. dep. le Cap. du suiv.
- 27 *Vendredi.* SS. Côme et Damien, MM. Sem. rouge. III. — A Vép. mém. du suiv. A Comp. Dox. *Quinatus.*
- 28 *Samedi.* De la Ste. V. comme au 7. Sept. Mém. de S. Elzéar, à L. avant les Suffr. et à la M. (Ors. de la M. *Justus.*) ij. Or. du S. Esprit. — Vép. du suiv. mém. du Sam. A Comp. Ant. ppr. et demain.
- 29 XIX DIM. APRÈS LA PENT. SS. Michel et tous les Anges. Sol. min. ix. Lec. du Dim. dont mém. à L. et à la M. *Cred.* l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vép. mém. du Dim. et du suiv.
- 30 *Le 12 Oct. Retr. br. pour les femmes à Lesneven.*
- 31 *Lundi.* S. Jérôme, Doct. D. *Credo.*

- 1 *Mardi.* S. Remi, Pont. Sem. II. Au Noct. Hym. ppr. M. *Statuit.*
- 2 *Mercredi.* Les SS. Anges Gardiens, Doub. A la M. pour m. de S. Méloir, Ors. de la M. *In virtute.* *Cred.*
- 3 *Jeudi.* S. Denys l'Arcopagite, Mart. Simp. rouge. I. Suffr. M. *Sacerdotes Dei* ij. Or. *A. cunct.* Epître, *Stans Paulus*, au 9 Oct.
- 4 *Vendredi.* S. François d'Assise. Sem. II. — A Vép. mém. du suiv. A Comp. Dox. *Qui natus.*
- 5 *Samedi.* De la Ste. V. ij. Lec. pour le m. d'Oct. Mém. de S. Maurice, Abb. à L. et à la M. (Or. *Intercess.*) ij. Or. du S. Espr. — Vép. du suiv. Pss. et mém. da Sam.
- 6 XX DIM. APRÈS LA PENT. La Fête du Rosaire. Sol. ix. Lec. du Dim. dont mém. à L. puis de S. Bruno. A la M. les deux mém. l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vép. mém. du Dim. et du suiv.
- Le 19, Retraite bretonne pour les femmes à Quimper.*
- 7 *Lundi.* SS. Serge et Bacqué, Mart. Simp. rouge. I. (ij. Lec. de l'Ecrit. du Dim. préc. dont on réunit la ij. et la ij. A la M. *Salus autem* ij. Or. *A. cunct.* — Vép. au Psaut. dep. le Cap. du suiv. Suffr.)
- 8 *Mardi.* Ste. Brigitte, Veuve. Simp. II. Suffr. ij. Or. *A. cunct.*
- 9 *Mercredi.* S. Denys, l'Evêq. de Paris et ses Comp. MM. Sem. rouge. III. A la M. Epître de la M. *Sapientiam*, au Com. III.
- 10 *Jeudi.* S. François de Borgia, Prêtre. Sem. I. A la M. pour mém. de S. René, Ors. de la M. *Sacerdotes tui.*
- 11 *Vendredi.* S. Clair, Pont. Sem. II. M. *Statuit.* — A Vép. mém. du suiv. A Comp. Dox. *Qui natus.*
- 12 *Samedi.* De la Ste. V. ij. Lec. pour le m. d'Oct. Suffr. ij. Or. du S. Espr. Vép. du suiv. 479. Mém. du Sam. et des SS. Evêq. et com. dans le Brev.
- 13 XXI DIM. APRÈS LA PENT. (3^e Dim. d'Oct. dans l'autre

- Ordo*.) LA FÊTE DU SACERDOCE DE N. S. Sol. maj. ix Lec. du Dim. dont mém. à L. puis des SS. Ev. etc. Messe ppr. dans le Suppl. p. 23; ij Or. du Dim. ij Or. des SS. Evêq. etc. au Suppl. p. 26; Préf. ppr. l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du Dim. et des SS. Ev. etc.
- Au *Lutrin*, Introit et Graduel de la M. *Statuit*, au Comm. d'un Mart. Pont. Off. du XVIII. Dim. après la Pent. Commun du XIII. Dim. après la Pent. — Vêp. de la Fête-Dieu; Hym. *Cessant figura* pour mém. des SS. Ev. Ant. *Amavit* (eos.)
- 14 *Lundi*. De la Fér. vert. Vêp. dep. le Cap. du suiv.
- 15 *Mardi*. Ste. Thérèse, Vierge. Sem. II.
- 16 *Mercredi*. S. Guénégan, Pont. Doub. M. *Statuit*; (à la Cathedr. *Credo*.)
- 17 *Jeudi*. De la Fér. vert. — Vêp. du suiv.
- 18 *Vendredi*. S. Luc, Évangéliste. D. maj. rouge. *Cred.* Préf. des Ap. — A Vêp. mém. du suiv. A Comp. Dox. *Qui natus*.
- 19 *Samedi*. De la Ste. V. comme au 12. Mém. de S. Pierre d'Alcant. Pr. à L. et à la M. ij Or. du S. Esprit. — Vêp. du suiv.
- 20 XXII DIM. APRÈS LA PENT. vert. ix Lec. les deux en une, de S. Jean de Kenti, dont mém. à L. et à la M. (Ors. ppr. dans le Suppl. 28.) — A Vêp. mém. du suiv.)
- 21 *Lundi*. Stes. Ursule et ses Compagnes, Vierges-Mart. Sem. rouge. Iij Lec. et mém. de S. Hilarion. Messe au Suppl.
- 22 *Mardi* et *Mercredi*. De la Fér. vert.
- 23 *Jeudi*. S. Magloire, P. Sem. I. M. *Sacerd.*
- 24 *Vendredi*. S. Goéznon, P. Sem. II. M. *Statuit*.
- 25 *Samedi*. S. Alère, P. Sem. III. A L. mém. de S. Alain et de la Ste. V. Messe, *Sacerd.* ij Or. *Da quies* de la M. *Statuit*; ij Or. *Concede*, (à la Cath. *Cred.*) — Vêp. du suiv. mém. du pr.
- 27 XXIII DIM. APRÈS LA PENT. vert. — Vêp. du suiv. mém. du Dim.
- 28 *Lundi*. SS. Simon et Jude, Apôtres. D. maj. rouge. Ant. *Cred.* Préf. des Apôtres.
- 29 *Mardi* et *Mercredi*. De la Fér. vert.
- 31 *Jeudi*. La Vg. de la Toussaint; violet. Jeûne. Messe ppr. sans Gl. in exc. une seule Or. de précepte.

NOVEMBRE.

- 1 *Vendredi*. LA TOUSSAINT. (Fête d'oblig.) Ann. — Après les Vêp. du jour, on dit celles des Morts.
- 2 *Samedi*. La Commémoration des Morts. D. maj. noir. Aux Noct. les Pss. se disent avec leurs divis. après le *Pater*, on omet les Absol. etc. (Quoique le noir soit la couleur de l'Off. on ne donne pas la Communion hors de la M. avec une étoile noire.)
- † AU CHŒUR, Service pour tous les fidèles défunts. Vêp. du suiv. au Psaut. mém. de l'Oct. A Comp. Ant. du Psaut. Dox. de la Fête et demain.
- 3 XXIV DIM. APRÈS LA PENT. De ce Dim. blanc. A L. mém. de l'Oct. Aux H. Dox. et à Prim. y de la Fêt. Symb. A Tierce, etc. aux br. deux *All. M.* du XXIV et dernier Dim. après la Pent. mém. de l'Oct. — A Vêp. mém. du suiv. et de l'Oct.
- AU CHŒUR, M. et Vêp. des Stes. Reliq. comme dans l'autre *Ordo*.
- 4 *Lundi*. S. Charles Borromée, Pont. Doub. Mém. de l'Oct. à L. et à la M. Aux Heur. la Dox. le y et les deux *All.* comme hier. — A Vêp. mém. de l'Oct. A Comp. Ant. et Dox. de la Toussaint, et les 4 jours suiv.
- 5 *Mardi*. De l'Oct. Sem. II. Messe de la Fête.
- 6 *Mercredi*. De l'Oct. III. ij Lec. de S. Hiltut, Ab. dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la Messe des Abbés.)
- 7 *Jeudi*. De l'Oct. I. ij Lec. de S. Trémeur dont mém. à L. et à la M. (Ors. de la M. *Lactabitur*.)
- 8 *Vendredi*. L'Oct. de la Touss. et la Fête des Stes. Reliques. D. maj. M. ppr. dans le Suppl. 30, sans mém.
- 9 *Samedi*. S. Guénagl, Abb. Sem. III. Mém. de la Ste. V. à L. et à la Messe du Commun des Abb. — Vêp. du suiv. 502; seule mém. du Sam. Ant. *Omnia*, 319.
- 10 XXV DIM. APRÈS LA PENT. IV. resté après l'Epiph. L'ANNIVERSAIRE DE LA DEDICACE. Sol. maj. ix Lec. du Dim. dont mém. à L. et à la M. l'Ev. du Dim. à la fin. — A Vêp. mém. du suiv. et du Dim.
- 11 *Lundi*. S. Martin, Pont. D. maj. Au I Noct. Legs. du Dim. préc. Mém. Dox. et y de l'Oct. A la M. mém.

- de l'Oct. *Cred.* — A Vép. mém. du suiv. et de l'Oct.
- 12 *Mardi*. S. Léon le Grand, Doct. (Du 10.) Doub. ix Lec. de S. Martin, P. et M. dont mém. et de l'Oct. à L. et à la Messe (qui se trouve au 11 Avril). *Credo*, A Vép. mém. de l'Oct.
- 13 *Mercredi*. De l'Oct. Sem. III. i. Lec. de l'Ecrit. les 3 en une. ij. Lec. du 4. jour de l'Oct. la 1^{re} seul. ij. Lec. de S. Stanislas-Kotska dont mém. à L. A Tierce, etc. n. br. sans *All.* Messe de la Fête. *Or.* ppr dans le Suppl. 33. L. A Vép. seule Ant. *Unus*.
- 14 *Jendredi*. De l'Oct. I. ij. et ij. Lec. du 5. jour de l'Oct. — A Vép. seule Ant. *Unus* dep. le Cap. du suiv. mém. de l'Oct.
- 15 *Vendredi*. S. Malo. Pont. Sem. II. mém. de l'Oct. à L. et à la Messe. *Statuit*. *Credo*. — Vép. dep. le Cap. de l'Oct. mém. du pr.
- 16 *Samedi*. De l'Oct. III. ij. et ij. Lec. du 7. jour de l'Oct. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vép. du suiv. comme aux I Vép. de la Fête mém. du Samedi.
- 17 **XXVII DIM. APRÈS LA PENT. V.** resté après l'Epiph. L'Oct. de l'Anniv. de la Dedic. Doub. Pss. et ix Lec. du Dim. dont mém. à L. puis de S. Melaine et de S. Grégoire Thaum. A Prim. on omet le Symb. Canon ppr. 608. A Tierce, etc. n. br. sans *All.* Messe de la Fête. *Or.* du Dim. après l'Epiph. *Or.* *Exaudi*, de la M. *Sacerdotes*. *Or.* *Da quæ* de la M. *Statuit*, de la M. *Ev.* du Dim. A Vép. mém. du Dim. du suiv.
- 18 *Lundi*. Ste. Gertrude. Vierge. Simp. I. A L. mém. de S. Maudet. Ab. Suffr. A la M. ij. *Or.* *Intercessio*; *Or.* *Incunct*. — Vép. au Psaut. dep. le Cap. du suiv. Suffr. *Or.* *Incunct* et *Incunct* au Cap. du suiv.
- 19 *Mardi*. Ste. Elisabeth. Veuve. Simp. II. Suffr. ij. *Or.* *A cunct*.
- 20 *Mercredi*. De la Fête. *Vers.* Vép. du suiv.
- 21 *Jendredi*. La Présentation de la Ste. V. D. maj. Pss. de la Fête. ix Lec. de S. Colomban. Ab. dont mém. à L. et à la M. *Or.* de la M. des Ab. *Or.* *Præf. et te in Præsent*.
- 22 *Vendredi*. Ste. Cécile. Vierge. M. Sem. rouge. II.
- 23 *Samedi*. S. Clément, Mart. Sem. rouge. III. Mém. de

- (la Ste. V. à L. et à la M. — Vép. du suiv. mém. du pr. au Propre.
- 24 **XXVIII DIM. APRÈS LA PENT. VI.** resté après l'Epiph. *Vers.* ix Lec. de S. Jean de la Croix. Pr. dont mém. et de S. Chrysogone. A L. et à la M. — A Vép. mém. du suiv.
- 25 *Lundi*. Ste. Catherine. Vierge. M. Sem. rouge. I.
- 26 *Mardi*. S. Lin. Mart. rouge. II. M. *Sacerdotes Dei*.
- 27 *Mercredi*. SS. Vital. et Agricole. Mart. Simp. rouge. III. Suffr. Messe *Salus autem*. ij. *Or.* *A cunct*.
- 28 *Jendredi*. De la Fête. *Vers.* — Vép. dep. le Cap. du suiv.
- 29 *Vendredi*. S. Saturnin, Mart. Sem. rouge. II. Messe *Sacerdotes Dei*.
- 30 *Samedi*. S. André, Apôtre. D. maj. rouge. *Credo*; *Præf. des Ap.* — Vép. du suiv. (Parti d'hiver; 152); mém. du pr. Ant. *Omnia*, 417. A Comp. Hym. *In noctis*; à *Nunc dimittis*, Ant. *Salutare*, etc. 144.
- La célébration des Mariages finit aujourd'hui.*
-
- DECEMBRE.
- 1 **DIM. DE LA VENT.** Doub. violet, et ainsi à l'Off. du (Temps jusqu'à Noël. Le j. du 1. N. se répète, après chaque, dep. l'un des signes jusqu'au *Adjuva*: à la fin, on le répète en entier. Mém. de la Ste. V. à L. et à la M. — Vép. du suiv. Pss. et mém. du Dim.
- 2 *Lundi*. S. Tugdual. Pont. (D'hier). Sol. blanc. A Matines, Pss. du Dim. ou ceux qui sont indignés au Commun: ix Lec. (les deux en une) de S. Eloi, Pont. dont mém. à L. et de la Fête. Ant. *Non tardat*, 162; *Te exurgens*, 150; *Or.* du Dim. précéd. Aux Heur. *Dox.* *Supremæ*. A Prima *yi Qui venturus*, 150. M. *Sacerdotes tuis*, ij. *Or.* *Da quæ* de la M. *Statuit*; *Or.* *Exalta*, au Dim. pr. — A Vép. mém. du suiv.
- 3 *Mardi*. S. François Xavier, Apôtre des Indes. Doub. blanc. Ant. *Doxale* et Hym. des Matines, lisez: *Te exultantia*. A la Mém. de la Fête. (Ant. 163); *Te exurgens*, 150; et de la Ste. V. 150. A la M. les deux mém.

- (On ne fait p. mém. de la Fér. à Vép. avant le 20 Déc.)
 4 Mercredi. De la Fér. L'Off. aux Fér. de ce T. 149.
 Ant. etc. du L. N. du Dim. pr. A. L. seule Ant. *Dicite*;
 Bened. Ant. ppr. Or. du Dim. pr. mém. de la Ste. V.
 sans autres. Suffr. A Prime. Prières ordin. des Fér.
 Messe du Dim. pr. mém. de la Ste. V. iij. Or. pour
 l'Eglise ou le Pape. On omet *Alleluia* et son X. après
 l'Epître et l'Évang. *Cred.* à Vép. seule Ant. *Exaudi* à
 Magn. Ant. ppr. Or. du Dim. ppr. mém. de la Ste. V.
 A Comp. Prières.
 5 Jeudi. De la Fér. IV. — A Vép. seule Ant. *Exaudi*;
 de prime. Cap. du suiv. *Matth. 23. 13.*
 6 Vendredi. S. Nicolas, Pont. Sem. *blanc*. II. Mém. de
 la Fér. et de la Ste. V. à L. et à la Messe.
 7 Samedi. Off. de la Fér. II. Messe de la Ste. Vierge :
blanc. *Glor. in exc. ij.* Or. de la Fér. à Vép. seule
 Ant. *Damase* etc. 167A.
 8 II. Dim. de l'AVENT. Mém. de la Ste. V. à L. et à la
 Messe. — Vép. du suiv. Pss. et mém. du Dim.
 9 Lundi. La Conception de la Ste. Vierge. Sol. *blanc*.
 Mém. de la Fér. à L. et à la Messe.

*Cette Fête ayant été transférée ne sera pas célébrée
 aujourd'hui dans l'intérieur de l'Eglise.*

- 10 Mardi. De la Fér. II. On réunit la ij et la iij. Lec. d'Is.
 iij. Lec. de S. Salomon. OM. dont mém. puis de la
 Ste. V. à L. et à la M. (Or. de la M. par *virtute*.) —
 A Vép. Ant. *Exaudi* de prime. Cap. du suiv.
 11 Mercredi. S. Gatien, Pont. Sem. *blanc*. II. iij. Lec.
 de S. Damase. A L. mém. de la Fér. de S. Damase
 A. de la Ste. V. OM. *Statuit*. Iles trois mém. à Vép.
 du suiv. A Comp. Ant. et Dox. de la Fér. et des deux
 jours suiv.
 12 Jeudi. S. CORENTIN, PONT. PATRON DU DIOCÈSE.
 Ant. *blanc*. Mém. de la Fér. *Cred.* Pref. commune.
 13 Vendredi. De l'Oct. Sem. 455; *blanc*. Ant. etc. du I.
 Noct. de la Fér. iij. Lec. de Ste. Lucie. A L. Cant.
 de la Fér.; seule Ant. *Salus*; 452. mém. de la Fér.
 du de Ste. Lucie et de la Ste. V. Messe de la Fér.; les
 trois mém. à Vép. seule Ant. *Officiis*.
 14 Samedi. De l'Oct. *blanc*. II. Mém. de la Fér. et de
 la Ste. V. à L. et à la M. — Vép. du suiv. seule Ant.

- Domine; mém. de l'Oct. A Comp. Ant. et Dox. de
 l'Avent.
 15 III. Dim. de l'AVENT. De ce Dim. (*blanc*) A Laud.
 mém. de l'Oct. du de la Ste. V. Aux Heur. Dox. et y
 de l'Avent; Symb. *Quicumque*. A la M. les deux mém.
 — A Magn. Ant. O *Sapientia*, 206. (Les Ant. O. à
 moins que les Vép. ne soient d'une fête, se disent
 avant Magn. avant l'Or. et après *Sicut erat*.) Or.
 des Laud. nulle mém.
 16 Mercredi. 28. *Quête pour les Séminaires*.
 Ant. *Chorist.* on célèbre la Fér. de S. Corentin :
blanc. A la M. mém. du Dim. Pref. de la Trin. l'Ev.
 du Dim. à la fin. — A Vép. mém. du Dim.
 17 Lundi. De la Fér. 149. Invit. *Domine propitius*. A
 la M. les cinq Ant. *Respice*; etc. 207. mém. de la Ste. V.
 Aux Heur. Ant. des Laud. et de même aux autres Fér.
 On continue de dire les Prières à Prime. M. du Dim.
 pr. l'Or. comme il est; et de même aux Fér.
 suiv. de la Vép. les cinq Ant. des Laud. et de même
 aux autres Fér. A Magn. Ant. O *Adhuc*. On ne fait
 ni plus ni moins de la Ste. V. à la Vierge ou ne dit plus les
 Prières de Comp. O. et ne fait ni plus ni moins.
 18 Mardi. De la Fér. II. A L. Ant. *Recordare* etc. 207;
 mém. de la Ste. V. — A Magn. O. *Radice*.
 19 Mercredi. Des Qu. *Jejuno*. De la Fér. III. A L. Ant.
Recordare etc. 208. Prières, (et de même aux Heur.)
 mém. de la Ste. V. Messe ppr. — A Magn. O. *Clavis*.
 20 Jeudi. De la Fér. IV. A L. Ant. *Mitte* mém. de la
 Ste. V. A Magn. O. *Oratio*.
 21 Vendredi. Des Qu. *Jejuno*. De la Fér. III. A L. Ant.
Emilia Prières; et de même aux Heur. mém. de la
 Ste. V. Messe ppr. à Vép. du suiv. mém. de la Fér.
 et de l'Or. d'abord l'Ant. O. *Sancit* puis *Gl. P.* et F.
 et *Spiritus* et l'Or. non répété l'Ant. O. *Sancit* avant
 et après *Sicut erat*. — A l'Or. du Dim. précéd.
 22 Samedi. Des Quatre-T. *Jejuno*. S. Thomas, Apôt. D.
 de la M. *rouge*. iij. Lec. de l'Ev. et l'Heur. de la Fér. doit
 être mém. puis de la Ste. V. à L. et à la M. *Cred.* Pref.
 de la Fér. de la Fér. à la fin de la M. — Vép. du
 suiv. les cinq Ant. *Elevare* etc. 208. à Magn. O.

- Recevoir* mémoire du précédent.
- 22 **IV DIM.** DE L'AVENT. Mém. de la Ste. V. à L. et à la Messe. *A Magn. O. Emmanuel.*
- 23 **Lundi.** De la Fer. A L. (ainsi qu'aux H. et à Vép.) Ant. *Elevares* 208; mém. de la Ste. V. *A Magn. O. Pastor.*
- 24 **Mardi.** La Vigile de Noël. *Jeune.* 209. On dit *Gloria P.* au lieu seulement; on ne dit *Te Deum.* A la M. une seule Or. de précepte.
- 25 **Mercredi. NOËL.** (D'oblig.) Ann.-maj. blanc. A l'Off. de la nuit, on ne dit pas de *Sacerd.* et on commence l'Aud. absolument par le 1^{er} Ps. du Dim. Aux Heur. *Dox. Quinatus*, et pendant toute l'Oct. A Tierce, etc. Or. *Concede.* A — au 1^{er} et 2nd A. Aux Messes blanc. On ne doit pas commencer la 1^{re} avant minuit. A la 2^{de} mém. de Ste. Anastasie. A la fin de la 3^{le} l'Ev. de l'Epiph. Aux trois M. *Credo.* Préf. et *Communic.* propres; mais dans le *Communic.* de la 1^{re} on dit *naitem sacratissimam*, et aux deux autres, *diem sacratissimum*, à quelqu'heure que l'on célèbre. Le Prêtre qui doit célébrer les trois M. porte trois Hosties à l'Autel, une sur le Calice et deux dans la Bourse. Il ne prend, à la 1^{re} et à la 2^{de}, ni Purification ni Ablution; mais après avoir pris le Sang de N. S. il se lave les doigts avec du vin et de l'eau dans un vase préparé à cet effet, en disant en même temps et de suite *Quadiore et Compustum*; et il garde ces deux Ablutions pour les prendre avec celle de la dernière Messe. Il couvre ensuite le Calice et ne l'essuie qu'à la fin de la dernière Messe. Le Prêtre, qui ne doit célébrer que deux Messes, observe, à la première, ce qui vient d'être marqué. Aux Messes hautes quand on chante ces mots du Symb. *Et incarnatus est*, etc. le Célébrant et ses Ministres se mettent à genoux près de leurs sièges. — A Vép. mém. du suiv.
- 26 **Jeudi.** S. Etienne, premier M. Sol. rouge. Mém. de tous les Mart. et de Noël à L. et à la M. (La mém. des Mart. se fait à la M. par l'On. la Secr. et la Post. communion du 1^{er} Nov. en ajoutant le mot *Martyrum.*)

- Credo*; Préf. et *Communic.* de Noël: depuis le Cap. de S. Etienne, mém. du suiv. puis de Noël. A Comp. Ps. du Dim. Ant. de Noël et les jours suiv.
- Au Chœur, Messe et Vêpres chantées.
- 27 **Vendredi.** S. Jean, Ap. et Evangeliste, D.-maj. blanc. A tout l'Off. excepté à Vép. et à Comp. Ps. de la Fer. et de même les jours suiv. Mém. de Noël à L. et à la M. Préf. et *Commun.* de Noël: et les jours suiv. — A Vép. Ps. et Ant. de Noël: dep. le Cap. de S. Jean, mém. du suiv. et de Noël.
- 28 **Samedi.** Les SS. Innocens. D.-maj. rouge ou violet. Mém. de Noël, à L. et à la M. à laquelle on dit *Glor. in excelsis*, l'*Alleluia* avec son *et* l'*ite Missa est.* — A Vép. Ps. et Ant. de Noël: dep. le Cap. des SS. Innoc. mém. du Sam. Ant. *Ecce nos* 247.
- 29 **DIM.** DANS L'OCT. DE NOËL. blanc. Au III Noct. la Lec. du 29 Dec. 253. se divise aux **. A Prim. on omet le Symb. M. *Dum médium* sans mém.
- 30 **Lundi.** De l'Oct. Sem. blanc. Inv. et Hym. au Dim. dans l'Oct. 248. Ps. de la Fer. ainsi qu'à L. Ant. etc. du II Noct. du même Dim. les trois Lec. au 30 Dec. 255; *Sacerd.* *Cantate* 221. A L. on suit ce qui est marqué à la même p. 221. Aux Heur. Ps. et Canon de la Fer. Ant. etc. de Noël. Messe *Puer natus*, (avant celle de S. Silvestre.) A Vép. et à Comp. tout comme le jour de Noël.
- 31 **Mardi.** De l'Oct. Sem. blanc. Ant. etc. du III Noct. du Dim. Lecc. du 31 Dec. avec les mém. marquées dans le Brev. Messe *Puer* II Or. de S. Silvestre. *Da ques.* II Or. de Ste. Colombe, à la M. *Loquebar.* — Vép. de la Circoncision de N. S. Ps. de la Fer. A Comp. Ant. de Noël.
- FIN.

ORDO

JUXTA RITUM BREVIARIUM ROMANI

CUM FESIS DIEBUS PROBIS.

(Ad quem et spectant notæ supra asteriscis sparse).

JANUARIUS.

* A toutes les Fêtes de l'année, pendant les Oct., quand une autre cœlébre ne sera pas indiquée, *blanc*.

Matines, des 2 heures, jusqu'au 20 Janvier.
Demain, au Chœur, Messe et Vêpres chantées.

- 1 F. 3. Circumcisio Dni. d. ij. cl. dox. et y Prim. *Qui natus*, usque ad epiph. In M. *Cred.* prf. et *Communic.* de nat. In V. com. seq. or. ppr.
- 2 F. 4. Oct. s. Stephani; dup. *rub.* com. s. Joan. et ss. Inn. in L. et M. *Cred.* sola prf. nat. Vesp. à cap. de seq. com. pr. et ss. Innocenti.
- 3 F. 5. Oct. s. Joan. dup. com. ss. Inn. in L. et M. *Cred.* prf. apost. In V. com. seq.
- 4 F. 6. Oct. ss. Innocenti. dup. *rub.* Off. ut ibi. In M. *Gloria in exc.* et *Allel.* sine *Cred.* prf. nat. Vesp. ut in Brev. (et sic quoties de Vesp. nihil in hoc Ordine dicitur).
- 5 Sab. Vigil. epiph. sem. *alb.* Off. ut ibi. In M. 3 or. *Deus qui salutis*, prf. nat. V. de seq. dox. et y Prim. *Qui apparuisti*, per oct.
- 6 DOM. vacat. EPIPHANIA DNI. dup. 1 cl. Off. hodie inchoat. ab ant. *Afferte*. In M. *Cred.* prf. et *Communic.* ppr. per oct.
- 7 F. 2. de 2 die inf. oct. sem. ad *Benedict.* et *Magn.* ant. variæ per oct. Missa de die; ij or. *Deus qui salut.* ij *Ecclesiæ*, vel pro Papa.
- 8 F. 3. de 3 die.. Missa ut heri. — Cras : de 4 die.

- 10 F. 5. de 5 die.. In V. com. s. Hygini.
- 11 F. 6. de 6 die inf. oct. com. s. mart. in L. et M. ij or. *Deus qui salutis*. — V. à cap. de seq. com. oct. per Ant. *Admoniti*; y *Omnes*.
- 12 Sab. Off. dom. inf. oct. sem. In 1 Noct. lect. *Com-mendo.* com. oct. in. L. et M. de eadem dom. sine ij or. — V. de seq. or. ppr. com. dom. per ant. *Fili*; y *Omnes*.
- 13 DOM. vacat. Octava Epiph. d. maj. In I N. lec. *Incipit epist. ad cor.* In V. com. seq. *O Doctor*, et s. *Felicitis*.
- 14 F. 2. s. Hilarii, Doct. (*dup.*) ix lec. et com. s. mart. in L. et M. *Cred.* — V. à cap. de seq. com. pr. et s. *Mauri*.
- 15 F. 3. s. Pauli, I Eremit. dup. ut ibi, tota die. *Suffragia cras resumuntur*.
- 16 F. 4. s. Marcelli, M. sem. *rub.* In M. ij or. *Deus qui salut.* ij *Eccles.* vel pro Papa.
- 17 F. 5. s. Antonii, Ab. dup. Vesp. ut in Brev.
- 18 F. 6. Cathedra s. Petri Romæ : dup. maj. ut ibi; *Cred.* prf. apost.
- 19 F. Sab. s. Canuti, Mart. sem. *rub.* ut ibi. In M. ij or. *Deus qui salut.* — V. de seq. sola com. Dom.
- 20 DOM. II post. epiph. SS. Nom. Jesu : d. ij cl. ix lec. com. et in fine M. ev. dom. prf. nativ. — In V. com. seq. et dom.

On peut commencer Matines à 2 h. 1 quart.

- 21 F. 2. s. Agnetis. Virg. — M. dup. *rub.*
- 22 F. 3. ss. Vincentii et Anastas. M. sem. *rub.* In I N. lec. è dom. pr. In M. ors. ut die 16.
- 23 F. 4. s. Raymundi de Pennafort, C. sem. ut ibi, ij or. *Deus qui salut.*
- 24 F. 5. s. Timothei, M. sem. *rub.* ors. ut die 16.
- 25 F. 6. Conversio s. Pauli : d. maj. ut ibi, tota die; *Cred.* prf. apost.
- 26 Sab. s. Polycarp. M. sem. *rub.* lect. I N. atque ix lec. et com. dom. III post. epiph. in L. et M. ij or. *Deus qui salut.* ey. dom. in fine. — V. à cap. de seq. com. pr. *Benedicamus Dno.* cum dupl. *Allel.* et deinceps dic. *Laus tibi, Dne.*

* Aux Dimanches aux Fers jusqu'au Jeudi-saint violet.
Dans les Fêtes, toujours blanc, s'il n'est autrement marqué.

- 27 DOM. SEPTUAGES. ij cl. sem. Ad Prim. *Deus* regnavit, loco ps. *Confitem.* in omni dom. usque ad pasc. in M. ij or. *Deus qui salut.* ij Eccl. In V. com. dom. seq. et stae Agnetis 2^o.
- 28 F. 2. s. Juliani, Pont. sem. ix lec. et com. s. virg. in L. et M. *Statuit*; ij or. *Deus qui salut.* V. de seq. com. pr.
- 29 F. 3. s. Francisci Salés. Pont. d.
- 30 F. 4. s. Martinæ, V.-M. sem. rub. ors. ut die 27.
- 31 F. 5. s. Petri Nolasci, C. dup. In V. com. seq.

FEBRUARIUS.

- 1 F. 6. s. Ignatii, M. sem. rub. ors. ut 27 jan.
- 2 Sab. PURIFICATIO B. V. d. ij cl. *Cred.* prf. nat. In V. com. seq. et s. Blasii. Post Complet. *Ave reg.*
Au Chœur, Messe et Vêpres chantées. V. l'autre Bref.
- 3 DOM. SEXAGES. com. (sine lec.) s. mart. in L. et M. ij or. *A tunc.* Vesp. de seq. com. dom.

Le 16 Fév. Retraite bretonne pour les hommes, à Lesneven.

- 4 F. 2. s. Andrea Corsini, Pont. dup.
- 5 F. 3. s. Agathæ, Virg.-M. dup. rub. V. de seq. in P. 56, com. pr. et s. Dorotheæ.
- 6 F. 4. Pretiosi Dni. Sanguinis effus. d. maj. rub. ix lec. et com. s. virg. in L. et Missa vot. de Passione; Epist. e dom. Pass. *Cred.* prf. crucis. In V. com. sequentis.
- 7 F. 5. s. Romualdi, Abb. dup.
- 8 F. 6. s. Joah. de Matha, C. dup. V. de seq. com. s. Joseph et pr. ac s. Apolloniæ.
- 9 Sab. Desponsatio B. V. (e 6.) d. maj. ix lec. et post. com. s. Joseph com. s. Apoll. in L. et M. *Cred.* prf. et te in Despons. In V. com. s. Joseph et seq.
- 10 DOM. QUINQUAG. Vesp. de seq. com. dom.

Le 25 Fév. Retraite bretonne pour les hommes, à Quimper.

Aujourd'hui, dans les églises où l'on chante la M. devant le S. S. exposé pour les Prières des XL heures, on fait seulement mém. du S. S. — Demain et Mardi, on pourra chanter la M. vot. du S. S. sous le rit doub.-maj. ou de ij cl. avec *Gl. in excelsis*, *Cred.* prf. de Noël, et, de plus, selon Méral, avec mém. de l'Off. occurr. Sur ce dernier point seul, les avis sont partagés.

La célébration des Mariages finira le 12.

- 11 F. 2. ss. Fabiani et Sebastiani, M. (e 20 jan. *Uterius remissâ s. Scholasti.* ex S. R. C.) dup. rub. V. à cap. de seq. 27 jan. com. pr.
- 12 F. 3. s. Joan. Chrysost. Doct. dup. In M. *Cred.* In Vesp. nulla com.
- 13 F. 4. *Cinerum*: preces ad omnes hor. prf. quadrages. V. de seq. e 3, in P. 73, com. fer. et s. Valentini.

[Au Chœur, *Grand M.* précédée de la benéd. et imposition des Cendres, — Samedi et tous les jours suiv. excepté les Dim. les Vêp. se diront avant le repas; (cela n'est que de conseil pour ceux qui récitent en particulier, de même que l'art. suiv.) On se met à genoux, quand l'Off. est de la Fér. à toutes les prières, et l'on ne se relève qu'après l'Or. qui les suit; l'Officiant se lève seul pour dire cette Oraison.]

On peut commencer Matines à 2 heures et demie.

- 14 F. 5. s. Genovefæ, Virg. dup. In I. N. lec. de Comm. ix lec. et com. fer. et s. mart. in L. et M. evang. fer. in fine V. à cap. de seq. e 10, com. pr., fer. et ss. Faustini et Jov. (Sic in festis seq. sémper fit com. feriæ in I nempe et in II Vesp. in III N. per ejus ev. et hom.; intra M. et in fine Missæ.)
- 15 F. 6. ss. Scholasticæ, V. dup. post. com. fer. fit com. ss. mart. in L. et M. — In V. com. seq. e 6 huj. et fer.
- 16 Sab. s. Gildasii, Abb. sem. ut in P. leon. vel lect. in I et II N. de Comm. conf. 2 loco; vij et viij lect. de Abb. magna com. fer. ut die 14; ij Or. *A tunc.* V. à cap. de seq. com. pr.

- 17 DOM. I QUADR. V. de seq. com. dom. et s. Simeon.
 18 F. 2. s. Guevroci, Abb. è 17 : dup. ut die 16. additâ com. s. mart. in L. et M. In V. com. fer.
 19 F. 3. de ea. — 20 F. 4. *Quat. T.* de ea.
 21 F. 5. de ea. Vesp. de seq. in P. 82 : com. fer.
 22 F. 6. *C. A. V.* Plagarum Dni. d. ij cl. *rub.* ut in P. et Suppl. com. fer. ut die 14. In V. com. seq.
 23 Sab. *Q. T.* Cathedra s. Petri *Antioch.* d. maj. ut ibi. In M. iv or. de vigil. s. Matthiæ. *Cred.* prf. ap. ev. fer. in fine. In V. com. s. Pauli et seq.
 24 DOM. II QUADR. Vesp. de seq. com. dom.
Le 9 Mars. Retraite bretonne pour les femmes, à Quimperlé.
 25 F. 2. s. Matthiæ, Ap. d. ij cl. *rub.* In M. *Cred.* etc. ut die 23. — 26 F. 3. de ea.
 27 F. 4. de ea. Vesp. de seq. com. fer.
 28 F. 5. s. Ruelin, Pont. semi. Off. et M. de Comm. 2 loc. com. fer. ut die 14 ; ij Or. *A cunct.* V. de seq. com. pr. et fer.

MARTIUS.

- 1^{re} F. 6. s. Albini, Pont. dup. ut in P. vel de Comm. 1 loc. ix lec. et com. fer. in L. et M. *Statut.* et ev. in fine. V. à cap. com. pr. et fer.

On peut commencer Matines à 2 heures 3 quarts.

- 2^{de} Sab. s. Joëvini, Pont. dup. ut heri. In V. com. seq.
 3^{de} DOM. III QUADR. In V. com. seq. et s. Lucii.
 4^{de} F. 2. s. Casimir. C. sem. In M. ij Or. *A cunct.* ev. fer. in fine. V. de seq. d. 3, com. pr. et fer.
 5^{de} F. 3. s. Guengalbei, Abb. dup. ut in P. et Suppl. ix lec. etc. ut die 1. In V. com. fer.
 6^{de} F. 4. de ea. V. de seq. com. fer. et s. mart.
 7^{de} F. 5. s. Thomæ Aquin. Doct. d. ut ibi. In M. *Cred.* ev. fer. in fine.
 8^{de} F. 6. s. Joani. de Deo d. com. fer. ut heri.
 9^{de} Sab. s. Francisca, Vid. d. com. fer. ut heri. In V. com. seq.
 10 DOM. IV QUADR. In V. com. seq.

- 11 F. 2. ss. XI Mart. sem. *rub.* In M. ij Or. *A cunct.* ev. fer. in fine. V. de seq. sola com. fer.
 12 F. 3. s. Pauli T. Leon. Ep. d. ij cl. ut in P. vel de Comm. 1 loc. ix lec. et com. fer. in L. et M. *Statut.* Epist. *Mementote.* *Cred.* ev. fer. in fine. In V. com. seq. *hodie.* et fer.
 13 F. 4. s. Gregorii Magni, Doct. d. com. fer. ut heri ; *Cred.* — 14 F. 5. de ea. — 15 F. 6. de ea.
 16 Sab. de eo. V. à cap. de seq.
 Ce qui regarde le T. de la Pass. com. dans l'autre Bref. Le 18, on pourra commencer Matines à 3 heures.
 17 DOM. PASSIONIS. Vesp. de seq. com. dom.
 18 F. 2. s. Gabriel, Archang. d. maj. magna com. fer. ut die 12. *Cred.* V. de seq. com. pr. et fer.
 19 F. 3. s. Joseph, Sponsi B. V. d. ij cl. com. fer. ut heri. In V. com. seq. è 17. et fer.
 20 F. 4. s. Patricii, Pont. sem. In M. ij Or. *A cunct.* ev. fer. in fine. V. de seq. com. pr. et fer.
 21 F. 5. s. Benedicti, Abb. d. com. fer. consueta. V. de seq. com. pr. et fer.
 22 F. 6. Compassio B. V. d. maj. In M. *Cred.* prf. ppr. ev. fer. in fine. — 23 Sab. de eo.
 24 DOM. PALMARUM. 1^{er} cl. sem.

[A la M. avant la Passion, on ne dit ni *Munda cor*, ni *Dominus vobiscum*, et l'on ne fait le signe de la Croix, ni sur le livre ni sur soi : après les mots qui expriment la mort de N. S. le Célébr. suivant l'usage, et tous les assistants baissent la terre. (Cela s'observe aux autres Pass. de la Sem.) A la fin des M. Basses, l'Ev. *Cum appropinq.* Avant la Grand Messe, béué, et distrib. des Ram. que l'on doit avoir à la main pend. la Process. et pend. que l'on chante la Pass. Le Diacre, ayant dit *Munda cor*, à l'endroit marqué, demande la bénéd. au Célébr. qui, à la fin, baise le livre et est encensé à l'ord. (Cela s'omet le Vendredi-saint.)

Annoncez la Quête qui doit se faire le jour de Pâques pour les Séminaires.

- 25 F. 2. de ea. Ad L. et H. ant. ppr. Et sic biduo seq.
 28 F. 5. In Coena Dni. Miss. ut in altero Ordine. *alb.*
 29 F. 6. Parasceves : *niger.*

Au Chœur, après None, on étend une nappe blanche

sur l'Autel, pour la Messe des *Présanctifiés*. Avant les Ors, qui se chantent à la suite de la Pass. le Diacre dit : *Electamini*... et le Sous-Diacre *Levate*, excepté avant la viij Or. (Tout le Chœur doit écouter ces avertissements en silence et seulement répondre *Amen* après chaque Or. exc. après la viij. Si le Célébrant est seul à l'Autel, c'est lui qui doit chanter *Electamini*... et *Levate*.) Après l'Ant. *Eccen lignum*, on découvre les Croix. (On ne découvre les Statues que demain. V. le Missel. — ne ch. 5. 1148 — 1149.)

30 Sab. Sancto.

A l'heure convenable, on pare les Autels, et on place le Cierge pascal sur son chandelier, dans le lieu qu'il doit occuper. Le Célébr. porte une Etole et une Chappe violettes, quand il bénit le Feu nouveau, et pendant que le Diacre, en ornements blancs, chante l'Exultet. Il prend un Manipule et une Chasuble de couleur violette avant de lire les Prophéties : il les quitte et reprend la Chappe avant d'aller bénir les Fonts. V. le Miss. A la M. blanc. On dit le Ps. *Publica* avec *Gl. Patri*, puis *Kyrie*, etc. et *Gloria in excelsis*. A l'Ev. on ne porte ni la Croix ni les Cierges, mais Pencens seulement. On ne dit ni Introit, ni Offer, ni *Agnus Dei*, ni Communion.

* Tous les jours désormais, jusqu'à l'Avent, quand une autre couleur ne sera pas indiquée : blanc.

31 Dom. PASCHA : d. 1. cl. In M. prf. *sed in hac die; Communic. et Hanc igitur* ppr. et per oct.

Le 15 Avril, Retr. bretonne pour les femmes, à Lesneven et à Quimper.

APRILIS.

1 F. 2 et 3. de oct. d. 1 cl. ut ibi.

Ces deux jours, au Chœur, M. et Vêp. chantées. Jeudi 4, Matines pour le lendemain à 3 h. 4 quart.

3 F. 4, 5, 6. de oct. semid.

6 Sab. de oct. sem. V. de seq. sub una ant.

7 Dom. I post pasc. d. maj. Prin. sine ps. *Confitem.*

* Qui surrêd. prf. pasch. *sed in hoc* usque ad ascens. nisi aller not. V. de seq. 25 mart. com. dom.

La célébration des Mariages recommence demain.

On ne chantera pas demain la Messe et les Vêpres.

8 F. 2. ANNUNTIAT. d. i. cl. In V. com. sem.

9 F. 3. s. Francisci de Paula, 2 huj. d. (*Vide Brev. post Comm. mart. paschales*). In I. N. lec. e. fer. pr. V. a cap. in I. b. antiph. 2. Jolani. VI. 1149.

10 F. 4. s. Mariae Egypt. dup. ut in R. Leon. 3 huj. vel de Comm. mulier. M. *Cognovi*. V. a cap. de seq. ant. O Doct. com. pr. 1. 1149.

11 F. 5. s. Leon. 4. Doct. dup. *Cred.* V. a cap. de seq. d. 4; com. pr. ant. *Dum esset summus P.*

12 F. 6. s. Isidori, Doct. d. *Cred.* In V. com. seq. *Cras et in sem. usq. ad ascens. suffrag. loco : com. crucis; et in M. ij or. Concede. iij Eccl. vel pro Papa.*

13. Sab. s. Hermenegild. M. sem. *rub.* V. a cap. de seq. com. pr. et s. Tiburt. (*de ss. Trin. cras. si lib. et in ceteris dom. ante advent. alio. Off. non occupatis.*)

14 Dom. II post pasc. ix lec. et com. ss. mart. in L. et M. iij or. *Conced.* V. de seq. com. dom.

Le 27 Avril, Retr. bretonne pour les hommes, à Quimper.

15 F. 2. s. Vincentii Ferner. 615. dup. V. a cap.

16 F. 3. s. Paterni, Ront. dup. in P. Missa *Statuit*. In V. com. seq. 617 in P. et s. Anicet. 1149.

17 F. 4. s. Gonerii, Conf. sem. de Comm. 2. loc. ix lec. et com. s. mart. in L. et M. iij or. *Conced.* V. 1149.

18 F. 5. de ea. (vel de S. Sacram.) 1149.

19 F. 6. de ea. (vel de SS. Corde Jesu.) 1149.

20 Sab. de B. M. in sab. simp. iij lec. pro mense april. etc. (vel de annuntiatione.) V. de seq. com. sab.

On peut commencer Matines à 3 heures et demie.

21 Dom. III. Patrocinii s. Joseph. ix lec. et com. dom. in L. et M. et ev. in fine. In V. com. dom. et seq.

22 F. 2. ss. Soler. et Caij. M. sem. *rub.* lec. I. N. d. dom. pr. 1149.

23 F. 3. s. Georgii, M. sem. *rub.* V. de seq. com. pr.

24 F. 4. s. Fidelis. M. dup. *rub.* V. de seq. com. pr.

25 F. 5. s. Marci, Evang. d. ij cl. *rub.* *Cred.* prf. ap.

Litan. SS. — Abstinentia à carnibus. — Processio : à 1 Statio, M. *Exaudivit*, ut ibi : *violaceus*.

26 F. 6. ss. Cleti et Marcellini, M. sem. *rub.* V. de seq.

21. *O. Doct. com. preced.*
 27 Sab. s. Anselmi, Doct. d. *Cred. V. de seq. in P. 126, ex speciali dispens. com. pr. sab. et s. Vital.*
 28 Dom. IV. Translat. s. Corentini, d. ij cl. magna com. dom. ut die 21. et com. s. mart. in L. et in M. privatis tantum. In V. com. seq. et dom.
 29 F. 2. s. Petri, M. d. rub. lec. I. N. d. dom. pr.
 30 F. 3. s. Catharinae Sen. Virg. d. Vesp. ut in Brev.

MAIUS.

- 1 F. 4. s. Philippi et Jacobi, Ap. d. ij cl. rub. ut ibi.
 2 F. 5. s. Athanasii, Doct. dup. *Cred.*
 3 F. 6. Inventio ss. Crucis, d. ij cl. rub. ut ibi.
 4 Sab. s. Monicae, Vid. d. V. a cap. com. pr. et sab.
 5 Dom. V. s. Pii V. P. dup. com. dom. ut 21 april. V. de seq. com. pr. et dom.
Triduo seq. litaniae, etc. ut die 25 aprilis.
 6 F. 2. rog. s. Joan. ante P. L. d. -maj. rub. ix lec. com. et in fine M. ev. fer. In V. com. seq.
 7 F. 3. s. Stanislaw, M. d. rub. In Maij or. rog.
 8 F. 4. vig. ascensu. Apparit. s. Michaelis, d. -maj. ix lec. et com. vig. in L. et M. ij or. rog. ev. vig. in fine. V. de seq. sing. com.
 9 F. 5. ASCENSIO DNI d. ij cl. *Cred. prf. et Communio.* ppr. per oct. In V. sola com. seq.
 10 F. 6. s. Antonini, Pont. sem. ix lec. ut ibi, com. oct. et ss. mart. in L. et M. *Cred.* etc. ut heri. V. a cap. de seq. in P. com. pr. et oct.

On peut commencer Matines à 3 heures 3/4 quarts.

- 11 Sab. s. Tudini, Abb. sem. com. oct. in L. et M. *Cred.* etc. V. a cap. de seq. com. pr. et oct.
 12 Dom. int. oct. ut ibi. V. de seq. com. dom. et oct.

Le 10, Quête pour les Séminaires.

Samedi 25 Mai, Retraite bretonne pour les hommes à Lesnevén et pour les femmes à Quimperlé.

- 13 F. 2. s. Brioci, Pont. d. com. oct. in L. et M. *Statuit.* *Cred. V. a cap. com. pr. oct. et s. Bonif.*

- 14 F. 3. s. Gregorii Nazianz. Doct. d. 9. d. ix lec. s. mart. com. oct. et s. mart. in L. et M. In V. com. seq. et oct.
 15 F. 4. s. Primaels, Conf. sem. de Comm. 2 loc. com. oct. ij or. *Conced. V. de seq. com. pr.*
 16 F. 5. Octav. d. -maj. In V. com. seq. in P.
 17 F. 6. s. Joan. Nepom. M. d. rub. com. fer. in L. et M. sola prf. ascens. In V. com. fer.
 18 Sam. veille de la Pent. l'Off. du chœur et la Messe comme dans l'autre Bref; de même demain et pendant l'Octave, exc. les mémoires.
 24 F. 6. *Quat. -T.* In V. com. s. Urbani.
 25 Sab. *Quat. -T.* com. s. mart. in L. et M. Vesp. de seq. sola com. dom. In fine Off. *Salve Regina.*
 26 Dom. Festum SS. Trin. d. ij cl. ut ibi, cum com. s. Eleuther. in L. et M. privatis. In V. com. seq. dom. et s. Joan.
 27 F. 2. s. Vedantii, M. d. 18. d. rub. ix lec. et com. s. Joan. in L. et M. Vesp. a cap.
 28 F. 3. s. Petri Coelest. P. d. 19. d. Vesp. a cap.
 29 F. 4. s. Yvo, d. 21 in P. dup. V. de seq. sine com.
 30 F. 5. Festum S. S. d. ij cl. In M. Prosa, *Cred.* prf. nat. et per oct. *V. alterum Ordinem.*
 31 F. 6. de oct. sem. com. s. Petronille in L. et M. ij or. *Conced. V. de seq. com. oct.*

JUNIUS.

- 1 Sab. s. Ronani, P. d. com. oct. M. ut in Suppl. In V. com. seq. oct. et s. Marcell.
 2 Dom. int. oct. ut ibi, com. ss. mart. in L. et M.

Au Chœur, aujourd'hui et pendant la semaine, comme dans l'autre Bref; cette Octave excluant les Fêtes transférées.

- Fl. 2, 3, 4. de oct. sem. ij or. *Conced. ij Eccl.*
 6 F. 5. Octav. d. -maj. In V. com. seq. 23 mai in P.
 7 F. 6. s. Joan. Franc. Regis, dup. V. a cap.
 8 Sab. s. Philippi Neri, 26 mai in L. et M. com. sab. et s. Primi. *Suff. cras resumuntur et in M. ij or. A cunct. ij ad lib. nisi sit aliqua com.*
 9 Dom. III post pent. de ea. ix lec. et com. ss. mart.

ii) or. *A cunct.* In V. com. seq. *in rogati*
 Au Chœur, l'Oct. de la Fête-Dieu. A la Messe même du
 Dim. et des ss. mart. etc. comme dans l'autre Ordo.
 On peut commencer Matines à 4 heures.

- 10 F. 2. s. Marguerite. Scot. Reg. sem.
 11 F. 3. s. Barnabé. Ap. d. mai. *rub.* *Cred.* pri. ap.
 12 F. 4. s. Joan. à *Fag.* (de s. Fagond) d. ut ibi.
 13 F. 5. s. Antonin à *Padua*. dup.
 14 F. 6. s. Basili. Doct. dup. *Cred.* V. à cap. de seq. 6
 huj. com. pr. et s. Viti.

- 15 Sab. s. Norberti. Pont. d. ix lec. et com. ss. mart. in
 L. et M. In V. com. seq.
 16 Dom. IV. post pent. *vir.* V. de seq. com. dom.
 17 F. 2. s. Hervé. d. ut in P. leon. vel de Comm. conf.
 1 loco. M. *Os justi.* In V. com. seq. et s. Marc.
 18 F. 3. ss. Nerei et soc. M. 12 maii. sem. *rub.* ix lec.
 et com. ss. mart. in L. (ant. e I Vesp.) et M. ii) or.
A cunct. V. de seq. com. pr. et s. Gervasi.
 19 F. 4. s. Julianus *Falconieri*. Virg. d. ut ibi. In V.
 com. seq. 16 maii et s. Silverii.
 20 F. 5. s. Ubaldi. Pont. sem. ix lec. et com. s. mart. ii)
 or. *A cunct.* V. de seq. com. pr.
 21 F. 6. s. Ludovic. *Gonzaga*. dup. ut in P. et Suppl.
 In V. com. seq. et s. Paulini.
 22 Sab. s. Bernardini. 20 maii. sem. ix lec. vig. s. Joan.
 com. vig. et s. Pont. in L. et M. ev. vig. in fine. V.
 à cap. de seq. com. pr.

23 Dom. V. post pent. *vir.* V. de seq. sine com.
Le 6 Juillet, Retraite bretonne pour les femmes
à Lesneven et à Quimper.

- 24 F. 2. NATIV. S. JOAN. BAPT. d. i. cl. ut ibi.
 Au Chœur, M. et Vesp. chantées.
 25 F. 3. de ioc. sem. ii) or. *Concede.* ii) *Eccl.* vel pro
 Papa. V. de seq. com. oct. ut in P. et Suppl.
 26 F. 4. ss. Joan. et Pauli. M. d. *rub.* ut ibi. V. à cap.
 de seq. in P. com. pr. et oct. ut in P. et Suppl.
 27 F. 4. ss. Irenei et soc. M. dup. *rub.* com. Oct. in L.
 et M. de Supplém. *Cred.* In V. com. seq. et oct.
 28 F. 6. s. Leonis. Pont. ut ibi. ev. vig. in fine. M.

29 Sab. *Jejun.* SS. PETRI ET PAULI. Ap. d. 1 cl. *rub.*
 com. omni. ap. in L. (ant. de Comm.) et in M. (ors.
 ut in pri. Ordine. 25.) In V. com. sab.

30 Dom. VI. post pent. Commem. s. Pauli. Ap. dup. *rub.*
 ix lec. dom. com. s. Petri dom. et oct. s. Joan. in
 L. et M. ev. dom. in fine. V. à cap. de seq. com. ss.
 apost. et dom. V. de seq. com. pr. et s. Viti.

Au Chœur, M. com. au 29. même et à la fin. Ev. du
 Dim. A Vesp. même du suiv. et du Dim. suivant.
JULIUS

- 1 F. 2. Oct. s. Joan. d. lec. I N. e dom. pr. cetera ut
 in Brev. tota die.
 2 F. 3. Visitat. B. V. d. -maj. *alb.* ut ibi.
 3 F. 4, 5, 6. de oct. sem. *rub.* Off. et M. ut ibi.
 6 Sab. Octava de *rub.* N. à cap. com. pri. et sab.
 7 Dom. VII. s. Golvini. Pont. d. ut in P. leon. hodie,
 vel de Comm. 2 loco; ix lec. et com. dom. in L. et
 M. *Sacerdot.* et ev. in fine. In V. com. dom. et seq.
 8 F. 2. s. Elisabeth. Vid. sem. V. de seq. com. pr.
 9 F. 3. s. Pulcheriæ. V. dup. in P. In V. com. seq.
 10 F. 4. ss. VII. Fratrum. sem. *rub.* V. à cap. de seq.
 25 maii. com. pr. et s. Pii.
 11 F. 5. s. Mariæ-Magd. de *Pazzis*. V. sem. ix lec. et
 com. s. mart. ii) or. *A cunct.* V. de seq. com. pr. et
 s. Nabor.
 12 F. 6. s. Joan. *Gualberti*. Ab. dup. ut ibi.
 13 Sab. s. Aniceti. M. sem. *rub.* V. de seq. in P. 146,
 com. ss. Cord. Mariæ et sab.
 14 Dom. VIII. SS. CORDIS JESU. d. ii) cl. ut ibi. ev. dom.
 in fine M. In V. com. ss. Cord. M. dom. et seq.

[Au Lutrin, (s'il n'y a pas de M. ppr.) Introit, Off. et
 Comm. du Sam. avant le Dim. de la Pass. Graduel du VII
 Dim. après la Pent. — A Vesp. Ant. de la Fête-Dieu (s'il
 n'y en a point de pr.) Hymn. *Christe, fons jugis*, dans le
 Propr. 146, et dans le Brev. Pour mém. du très-s. Cœur
 de M. Ant. de son Off. *Beata mater*.]

Annoncez la Retraite française qui s'ouvrira le
27 pour les femmes à Quimper.

- 15 F. 2. s. Henrici, Imper. sem. Vesp. ut in Brev.
 16 F. 3. B. V. de Carmelo d. maj. ut ibi.
 17 F. 4. s. Alexii sem. ij or. *A cunct.* ij ad lib. V. de seq. in B. com. pr. et s. Symphorose.
 18 F. 5. s. Camilli de Tellis d. ix lec. et com. ss. mart. in B. et M. Vesp. à cap. de seq. com. pr.
 19 F. 6. s. Vincentii à Paulo d. V. à cap. de seq. in P. com. pr. et s. Margarite.
 20 Sab. s. Hieronymi *Emiliani* d. com. s. virg. in L. et M. Vesp. à cap. de seq. com. pr. sab. et s. Prax.
 21 Dom. IX. s. Tenenani, P. ut die 7, addita com. s. virg. in L. et M. V. à cap. de seq. com. pr. et dom.

Annoncez la Requite française qui s'ouvrira le 5 Août pour les femmes à Lesneux.

- 22 F. 2. s. Mariæ Magdal. dup. Vesp. ut ibi.
 23 F. 3. s. Apollinaris M. dup. *rub.* ut ibi. V. à cap. de seq. 14 huj. com. pr. et s. Christine.
 24 F. 4. s. Bonaventuræ Doct. d. ix lec. et com. vig. et s. virg. in L. et M. ev. vig. in fine V. de seq. com. pr.
 25 F. 5. s. Jacobii Ap. d. ij cl. *rub.* ut ibi.
 26 F. 6. s. Annæ Mariæ B. V. d. maj. In M. com. seq. in P. et s. Pantaleonis.
 27 Sab. s. Sampson. Rout. d. ix lec. et com. ss. mart. in L. et M. *Statuit.* in Suppl. In V. com. seq.
 28 Dom. X. post pentecost. In V. com. seq. et s. Felici.
 29 F. 2. s. Marthe. Virg. sem. com. ss. mart. ij or. *A cunct.* V. de seq. com. pr. et s. Abdon.
 30 F. 3. s. Guillelmi, Pont. in P. dup. ix lec. ss. mart. et com. in L. et M. *Sacerd.* V. à cap. de seq. com. pr.
 On peut commencer Matines à trois heures trois quarts.
 31 F. 4. s. Ignatii de Loyola d. dup. V. de seq. com. pr.

AUGUSTUS

- 1 F. 5. s. Petri ad Vincula d. maj. *alb.* ut ibi. in V. com. s. Paul. seq. in P. et s. Stephanus.
 2 F. 6. s. Germani, P. sem. ix lec. ex quab. una, s. mart. et com. in L. et M. *Statuit.* ij or. *A cunct.* V. à cap. de seq. com. pr.
 3 Sab. Invent. s. Stephani, I Mart. sem. *rub.* V. de seq.

- com. sab. ant. *Sapientia* vel pr. *V. de seq. com. pr.*
 4 Dom. XI. 1 augustus s. Dominici d. ix lec. com. et in fine M. ev. dom. IV. de seq. com. pr. et dom.

Annoncez la Quête du 15 pour les Sémin. et la Retr. franç. du 17 pour les femmes à Quimperle.

- 5 F. 2. Dedicat. s. Mariæ ad Nives d. maj. ut ibi.
 6 F. 3. Transfiguratio Dni d. maj. ut ibi.
 7 F. 4. s. Cajetani d. lecs. I N. à Dom. pr.
 8 F. 5. ss. Cyriaci et soc. M. sem. *rub.* V. à cap. de seq. à 18 jul. com. pr. et s. Romani.
 9 F. 6. s. Turiavi, Pont. sem. in P. leon. vel de Comm. 2 loc. ix lec. et com. vig. et s. mart. in L. et M. *Sacerd.* ev. vig. in fine Vesp. sine com.
 10 Sab. s. Laurent. M. d. ij cl. In V. com. sab. et s. Tib.
 11 Dom. XII post pent. 2 aug. de ea. *rub.* ix lec. ss. mart. com. oct. et ss. mart. in L. et M. Prim. cum symb. sine prec. V. de seq. com. dom. et oct.
 12 F. 2. s. Claræ, V. dup. Vesp. ut ibi.
 13 F. 3. de oct. sem. *rub.* ut ibi; ij or. *Conced.* In V. com. s. Eusebii.
 14 F. 4. *Jejun.* Off. de oct. M. de *v. violaceus* ut ibi.
 15 F. 5. Assumpt. B. V. d. 1 cl. versus *Qui natus, Cred.* prf. ppr. per totam oct. in V. com. seq.

Les cérémonies parties à ce jour, comme ci-dessus, 29.

- 16 F. 6. s. Hyacinthi, C. dup. ut ibi, tota die.
 17 Sab. Octava s. Laurent. dup. *rub.* ut ibi. Vesp. de seq. com. sab. et octava assumpt.
 18 Dom. XIII, 3 aug. s. Joachin, Parris B. V. d. maj. ut ibi; ev. dom. in fine M. In V. com. dom. et oct.
 19 F. 2. de oct. sem. In M. ij or. de Spir. S. ij *Eccl.* V. de seq. ant. ad *Magi.* et or. de doct. com. oct.
 20 F. 3. s. Bernard. Doct. d. lecs. I N. à dom. pr. lecs. III N. et Missa de doct. com. oct. *Cred.* V. à cap. de seq. com. pr. et oct. *V. de seq. com. pr.*
 21 F. 4. s. Joannæ Fr. *de Chantal.* Vid. d. com. oct. *Cred.* V. de seq. in P. com. pr. et s. Timothei.
 22 F. 5. Octava Ass. et Festum vitæ inter. B. V. d. maj. ix lec. et com. ss. mart. In V. com. seq.
 23 F. 6. s. Philippi Beniti d. ut ibi; ev. vig. in fine M.
 24 Sab. s. Bartholomæi, Apost. d. ij cl. *rub.* In M. *Cred.* prf. ap. In V. com. seq. et sab.

- 25 DOM. XIV, 4 aug. s. Ludovici, Fr. regis. d. ix lec. et com. dom. in L. et M. iij or. pro Anny. consecr. illustr. D. D. Episc. (s. M. votiva); ev. dom. in fine. In V. com. dom. seq. 28 jul. et s. Zephirin.
- 26 F. 2. ss. Nazarii et soc. sem. *rub.* ix lec. et com. s. mart. iij or. *A cunct.* V. de seq. com. pr.
- 27 F. 3. s. Josephi *Casalsans.* G. dup. in R. Vesp. à cap. de seq. com. pb. et s. Hermetis.
- 28 F. 4. s. Augustini Doct. d. ut ibi *Cred.* V. de seq. com. pr. et s. Sabinae.

On peut commencer Matines à 3 heures et demie.

- 29 F. 5. Decollat. s. Joan. Bapt. d. mai. *rub.* ut ibi. In V. com. seq. et ss. mart.
- 30 F. 6. s. Rosæ Virg. dup. ut ibi.
- 31 Sab. s. Raymundi *Nonnat.* dup. in V. com. seq. (ant. *Cum audisset*), s. Ægid. et ss. Fratrum.

SEPTEMBER.

- 1 DOM. XV post pent. 1 sept. *vir.* ix lec. et com. s. abb. et ss. mart. in L. et M. In V. com. seq.
- 2 F. 2. ss. Stephani Hungar. Reg. sem. iij or. *A cunct.* iij ad lib. V. à cap. de seq. com. pr.
- 3 F. 3. s. Eucherii, Solit. sem. ut in P. leon. vel de Comm. conf. A loc. M. *Os justi.* ors. ut heri.
- 4 F. 4. de ea : *vir.* M. dom. pr. sine *Gl.* et *Cred.* iij or. *Fidelium.* iij *A cunct.* V. de seq.
- 5 F. 5. s. Laurentii *Justiniani.* P. dup. ex P.
- 6 F. 6. de ea : *vir.* M. dom. pr. ors. ut die 2 : (vel de ss. *Corde Jesu.*) V. à cap. de seq.
- 7 Sab. de B. M. in sab. iij lec. pro mense sept. (vel de *ejus nativ.*) V. de seq. sola com. sab.

On peut commencer Matines à 3 heures 1 quart.

- 8 DOM. XVI, 2 sept. Nativ. B. V. d. iij cl. ix lec. et com. dom. s. s. Adrian. in L. et M. *Cred.* prf. ppr. per oct. et evang. dom. in fine. In V. com. dom. et s. Gorgonii.
- 9 F. 2. de oct. sem. ix lec. et com. s. mart. iij or. de Spir. S. V. de seq. com. oct.
- 10 F. 3. s. Nicolai *Tolentin.* dup. ut ibi. tota die.

- 11 F. 4. de oct. sem. ut ibi iij or. de Spir. S.
- 12 F. 5 et 6. de oct. iij or. de Spir. S. iij *Ecol.*
- 14 Sab. Exaltat. S. Crucis. d. mai. *rub.* ut ibi. In V. com. seq. sab. et s. Nicomedis.
- 15 DOM. XVII, 3 sept. Oct. et Fest. s. Nom. Marjæ d. mai. com. dom. ut die 8. iij s. mart. in L. et M. In V. com. seq. dom. et s. Euphémie.
- 16 F. 2. ss. Cornelli et Cypriani. M. dup. ex P. *rub.* lec. I N. è dom. pr. ix lec. ut ibi. V. à cap.
- 17 F. 3. Signatum s. Francisci. dup. V. à cap.
- 18 F. 4. Q. T. *Jejun.* s. Joseph à *Cupertino.* d. ix lec. et com. fer. in L. et M. et ev. in fine.
- 19 F. 5. ss. Januarii et soc. Mart. dup. *rub.*
- 20 F. 6. Q. T. *Jejun.* ss. Eustachii et soc. M. dup. *rub.* ix lec. et com. fer. in L. et M. iij or. vig. ev. fer. in fine.
- 21 Sab. Q. T. *Jejun.* s. Matthæi, Ap. d. iij cl. *rub.* magna com. fer. ut heri, *Cred.* prf. ap. In V. com. seq., sab. et ss. mart.
- 22 DOM. XVIII, 4 sept. s. Thomæ à *Villanova.* P. dup. ix lec. et com. dom. et ss. mart. in L. et M. ev. dom. in fine. In V. com. dom. seq. et s. Theclæ.
- 23 F. 2. s. Elini, M. sem. *rub.* ut ibi.
- 24 F. 3. B. M. de mercede. d. mai. ut ibi.

On peut commencer Matines à 3 heures.

- 25 F. 4. de ea : *vir.* Miss. dom. pr. sine *Gl.* in *exc.* et *Cred.* V. à cap. de seq.
- 26 F. 5. (*Off. s. lib. S. S. vel*) ss. Cypriani et Justinæ. M. simp. *rub.* in ev. et hym. de Comm. pss. feriales; j lec. 8 I N. dom. 5 sept. et 1 N. Comm. in fine iij or. *Gl. Patri.* reliqua ut in semid. V. de seq.
- 27 F. 6. ss. Cosmæ et Damiani. M. sem. *rub.* lec. I N. è fer. 6 hebdom. 5 sept.
- 28 Sab. s. Venceslai. M. sem. *rub.* lec. I N. è sab. hebdom. 5 sept. V. de seq. com. sab. ant. *Adaperiat.*
- 29 DOM. XIX, 1 oct. s. Michael. Archang. d. iij cl. com. dom. ut die 22. In V. com. seq. et doct.
- Annoncez la Ret. bretonne qui s'ouvrira le 12 Octobre pour les femmes à Lesneven.
- 30 F. 2. s. Hieronymi, Doct. d. *Cred.* V. à cap.

- 1 F. 3. s. Remigii, Pont. dup. lecs. 1 Noct. 8 dom. pr. Vesp. de seq. com. præced.
- 2 F. 4. ss. Angelorum custodum: d. maj. Cred. In V. com. seq. in P.
- 3 F. 5. s. Melori, M. sem. rub. M. In virtute; ij or. A cunct. ij ad lib. V. de seq. com. præced.
- 4 F. 6. s. Francisci Assis. dup. In V. com. seq. et s. Placidi. Cras. si lib. vot. Off. de nativ. B. V.
- 5 Sab. de B. M. in sab. ij lec. pro m. oct. com. ss. mart. in L. et M. ij or. Fidelium. iv de Spir. S. Vesp. de seq. com. sab.
- 6 Dom. XX. 2 oct. Rosarii B. V. d. maj. ut ibi; ev. dom. in fine M. In V. com. seq. hodie dom. s. Marci ac ss. Sergii et soc.

Le 19. Retraite, bretonne pour les femmes à Quimper.

- 7 F. 2. s. Bruno; dup. ix lec. et com. s. Marci ac ss. mart. in L. et M. V. à cap. de seq. com. pr.
- 8 F. 3. s. Brigittæ, Vid. dup. V. à cap.
- 9 F. 4. ss. Dionysii et soc. M. dup. ex Pl. rub. V. à cap. de seq. com. præced.
- 10 F. 5. s. Francisci Bonhuet; dup. ex P. In V. com. seq.
- 11 F. 6. s. Clari, Pont. sem. ut in P. leon. vel de Com. 1 loc. M. Statuit. In V. com. seq.
- 12 Sab. de B. M. in sab. ut ibi; (vel. si lib. Off. de ejus nativ.) V. de seq. in P. 252; com. sab.
- 13 Dom. XXI. 3 oct. FESTUM SACERDOTII DOMINI: d. ij cl. ut ibi. M. in suppl. Cred. prf. ppf. per oct. ev. dom. in fin. In V. com. seq. et don.

Au Lutrin, Introit, Statuit, au Comm. d'un M. Pont. All. et. Hic est; à la M. Sacerdotes Dei. Offert. du XVIII Dim. après la Pent. Communion du XIII Dim. après la Pent. A Vép. Ant. de la Fête-Dieu; Hymn; Cœnant figuræ, dans le Propr. aux I Vép. et dans le Brev.

On peut commencer Matines à 2 heures 3 quarts.

- 14 F. 2. s. Callisti; M. dup. rub. com. oct. in L. et M. Cred. V. à cap.

- 15 F. 3. s. Theresiæ, V. dup. com. et Cred. ut heri. V. à cap. de seq. in P. com. pr. et oct.
- 16 F. 4. s. Cognogant; P. dup. com. oct. in L. et M. Statuit, Cred. In V. com. seq. et oct.
- 17 F. 5. s. Hedvigis, Vid. sem. com. oct. in L. et M. ij or. Conced. Cred. V. de seq. sine com. et cras.
- 18 F. 6. s. Lucæ, Evangel. d. jcl. rub. ut ibi, tota die, cum y Qui es sacerdos, ad Prim.
- 19 Sab. s. Petri de Alcantara; dup. com. oct. Cred. V. de seq. in P. com. pr. et sab.
- 20 Dom. XXII. 4 oct. Octava Sacerd. Dni. et Festum omni. ss. Episc. Pr. et Levit. præsertim Dicec. d. maj. ix lec. et com. dom. in L. et M. et ev. in fin. In V. com. seq. in P. dom. et s. Hilarion.

Au lutrin, M. Sacerdotes tui. A Vép. Ant. Ecce sacerdos magnus; etc., auxquelles on ne change rien; Hymn. O Sacerdotum, non en son entier; com. au Comm. des Prêtr. dans le Brev. mais abrégée; on dit d'abord, en omettant 3 vers à la 1^{re} strophe et le 1^{er} vers de la 2^e: O Sacerdotum veneranda iura? Cum reum solunt; etc. on dit ensuite la 4^e strophe Verba dum prœmunt, puis la 6^e Dum Sacerdot. et la Dox. A Magn. Ant. Amavit eos.

On peut commencer Matines à 2 heures et demie.

- 21 F. 2. ss. Ursulæ et sociarum. M. dup. rub. lecs. I N. è dom. pr. ix lec. et com. s. abb. in L. et M. V. à cap. de seq. è 20, com. pr.
- 22 F. 3. s. Joan. à Kenti; dup. In V. com. seq. è 13.
- 23 F. 4. s. Eduardi, Angl. Reg. sem. V. de seq. com. præced.
- 24 F. 5. s. Raphaelis, Archang. d. maj. Cred. In V. com. seq. et s. Chrysant.
- 25 F. 6. s. Goësnoei, P. dup. ut in P. leon. vel de Com. 1 loc. ix lec. et com. ss. mart. in L. et M. Statuit. V. à cap. com. pr. et s. Evaristi.
- 26 Sab. s. Aleri, Pont. d. de Com. 2 loc. ix lec. et com. vige ac ss. mart. in L. et M. Sacerd. (in Cathedral. Cred.) ev. vige in fin. In V. com. seq.
- 27 Dom. XXIII. 5 oct. vir. V. de seq. sine com.
- 28 F. 2. ss. Simon et Jud. Ap. d. ij cl. rub. Cred. prf. apost.
- 29 F. 3. de ea. vir. tres lec. è fer. 2 præced. è fer. oct.

- curr. M. dom. pro sine *Glor. in exc.* et *Cred.*
 30 F. 4. de ea *virid.* lecs. *Esfer.* 3 pr.
 31 F. 5. *Jejun.* Vigilia omni SS. *violaceus*; *Preb.* ad L. et Hor. M. ppr. V. de seq.

NOVEMBER.

- 1 F. 6. OMNIUM SS. d. j. et *Cred.* per oct. Post Vesp. diei cantantur Vesp. defunct. ritu dupl.
 2 Sab. Commemor. omni fidelium defunct. dup. *niger.* Ant. Off. defunct. fit de oct. sem. V. de seq. in P. com. sab. or. dom. 4 post epiph.

[Au Chœur, Service pour tous les fidèles defunts.]

- 3 Dom. 1. nov. 4 relict. post epiph. Ven. Reliq. (omni SS.) d. maj. ix lecs. com. et in fine M. ev. dom. In V. com. seq. dom. et s. Vital.

Au lutin introit *Sapientiam*, le reste à la Messe *Intret.* A Vep. Ant. des Mart. *Isti sunt*; Hymn. du Brev. et du Pr. *O vos undines.* A *Magn.* Ant. *Corpora* 3. des premières Vêpres des Martyrs.

- 4 F. 2. s. Caroli Borrom. P. dup. lec. 1 N. è dom. pr. ix lec. etc. ut ibi.
 Fer 3. 4. 5. de oct. semid. ij or. de Spir. S. ij Eccl....

- 8 Fer 6. Octava dup. ut ibi. tota die.
 9 Sab. Dedicat. basil. Salvatoris : d. ut ibi. In M. *Credo* ; parenthesis secretæ omitt. V. de seq. sola com. sab. ant. *Muro tuo*.

S. Trignon et la 2. semaine de nov. s'omett. cette année.

- 10 Dom. 3. nov. 5 relict. post epiph. ANNIV. DEDIC. Eccl. ppr. d. j. et ix lec. et com. dom. in L. et M. et ev. in fine. In V. com. seq. et dom.
 11 F. 2. ss. Martini ; Pont. d. com. oct. epis. Mennæ ; *Cred.* In V. com. seq. et oct.
 12 F. 3. ss. Martini ; Mart. sem. *rub.* lecs. 1 N. è dom. pr. com. oct. in L. et M. ij or. *Conced.* *Cred.* V. de seq. ex Clemente X. (in P. 295). com. pr. et oct.
 13 F. 4. s. Stanislas Kostk. d. com. oct. in L. et Missa

Suppl. 33; *Cred.* In V. com. seq. in P. et oct.

- 14 F. 5. s. Tremori, M. sem. *rub.* de Com. 1 loc. com. oct. M. ut in Suppl. ij or. *Conced.* *Cred.* V. de seq. com. pr. et oct.
 15 F. 6. s. Gertrudis ; V. dup. com. oct. *Cred.* In V. com. seq. or. *Intercessio* ; et oct.
 16 Sab. s. Mandeg. Abb. sem. ut in P. leon. 190. vel de Com. conf. 2 loc. lecs. 1 N. de abbat. com. oct. in L. et M. ij or. *Conced.* *Cred.* V. de seq. com. sab. et pr.
 17 Dom. 2. nov. 6 relict. post epiph. Octava Dedic. quasi d. maj. com. dom. ut die 10. In V. com. seq. or. *Deus qui invisib.* et dom.
 18 F. 2. Dedic. basil. ss. Petri et Pauli : dup. *Cred.* parenthesis. secr. omitt. Vesp. ut ibi.

On peut commenter Matines à 2 heures 1 quart.

- 19 F. 3. s. Elisabeth. Vid. d. lecs. 1 N. è dom. pr.
 20 F. 4. s. Felicit. *Valesii* : dup. lec. j *Incipit Amos*, ij *Abdias*, ij *Jonas*, è F. 5, 6 et sab. seq.
 21 F. 5. Præsentat. B. V. d. -maj. *Cred.* prf. ppr.
 22 F. 6. s. Cecilia. V. M. dup. *rub.* V. a cap...
 23 Sab. s. Clementis. M. dup. *rub.* ut ibi. V. de seq. com. pr. sab. et s. Chrysos.
 24 Dom. ultima post pent. 5 nov. Patrocinii B. V. d. -maj. ix lec. et com. dom. ac s. mart. in L. et M. ev. dom. in fine. In V. com. seq. et dom.
 25 F. 2. s. Catharina. Virg. -M. d. lec. j *Incipit Micheas*, ij et ij *Nahum*. V. a cap. de seq. è 10, com. pr. et s. Petri.
 26 F. 3. s. Andræe *Avellani* : dup. ix lec. et com. s. mart. in L. et M. V. a cap. de seq. è 24, com. pr.
 27 F. 4. s. Joan. à *Cruce* : dup. V. a cap...
 28 F. 5. s. Hordou. Pont. dup. ut in P. leon. 24 huj. vel de Com. 1 loc. M. *Statuit*. In V. com. seq. è 3 in P. et s. Saturnini.
 29 F. 6. s. Guenaeli. Ab. sem. lec. j et ij *Zachar.* ij *Malaph.* è sab. seq. ix lec. et com. vig. ac s. mart. in L. et M. ev. vig. in fine. V. de seq. sine com.
 30 Sab. s. Andræe. Ap. d. ij et *rub.* *Cred.* prf. ap. In V. com. seq. *Suppr. hic cessant.* In fine Off. *Alma*.
 La célébration des Mariages finit aujourd'hui.
 Aux Dim. et aux Fér. de l'Avent : violet ; tous les autres jours : blanc, s'il n'est autrement marqué.

- 1 Dom. I Adv. j cl. sem. ut ibi. y Prim. per adv. nisi aliter not. *Qui venturus*. In V. com. seq. a d. 7
- 2 F. 2. s. Bibiane. Virg. M. sem. rub. com. fer. in L. et M. ij or. *Deus qui de beata Nesp. ut ibi*
- 3 F. 3. s. Francisci Xaver. dup. ut ibi. a d. 10
- 4 F. 4. s. Petri Chrysologi. Doct. d. com. fer. et s. Barbaræ. *Cred. V. de seq. e. a. com. fer. et s. Sabbæ*
- 5 F. 5. s. Tugdual. Pont. d. maj. com. fer. et s. abb. in L. et M. Sacerd. In V. com. seq. et fer.
- 6 F. 6. s. Nicolai. Pont. dup. ut ibi. a d. 13
- 7 Sab. s. Ambrosii. Doct. d. ut ibi. In V. com. seq.
- 8 Dom. II Adv. V. de seq. hodie. com. dom.
- 9 F. 2. Conceptio B. V. d. ij cl. ut ibi. y *Qui natus*. *Cred.* et prf. ppr. per totam oct. In V. com. fer. et s. Melchiad. (*Conceptio, hoc anno, vel intrâ eccl. non festiv.*)
- 10 F. 3. de 3 die inf. oct. sem. ut ibi.
- 11 F. 4. s. Damasi. P. sem. com. oct. et fer. *Cred. V. de seq. sola com. fer. hodie. et cras.*
- 12 F. 5. S. CORENTINI. P. Diocesis Patroli. d. ij cl. com. fer. in L. et M. In V. com. seq. et fer.
- 13 F. 6. s. Lucæ. V. M. dup. rub. com. s. Cor. conc. et fer. in L. et M. et V. a d. 16
- 14 Sab. de oct. s. Corent. sem. com. conc. et fer. V. de seq. ac conc. ut in I Vesp. festi. et s. Cor.
- 15 Dom. III Adv. de ea; (*alb.*) com. conc. et s. Cor. in L. et M. prf. conc. Prim. et Complet. sine præc. In V. com. conc. seq. et s. Cor.
- An Chœur on célèbre la Fête de S. Corentin A d. M. mem. du Dim. et du jour de l'Oct. de la Concept. Præc. de la Ste. V. l'Ev. du Dim. a la fin. y Ven. l'Ev. du Dim. de la Conc. et du suiv.
- On peut commencer Matines a 2 heures
- 16 F. 2. s. Eusep. M. rub. com. s. Cor. et fer. in L. et M. *Cred. V. de seq. com. s. Cor. cujus oct. dinit et fer.*
- 17 F. 3. s. Judicæ. Armorica Regis. d. in P. et Suppl. com. fer. V. de seq. com. pr. et fer. *O Sapientia.*

- 18 F. 4. O. T. Jejun. Expectat. B. V. d. maj. ix lec. et com. fer. in L. et M. tot. B. V. per advent. *Cred. prf. et te in Expectat. ev. fer. in fine.* In V. com. seq. 13 nov. et fer. *O Adonai.*
- 19 F. 5. s. Didaci. C. sem. com. fer. in L. et M. ij or. *Deus qui de b. V. a cap. com. pr. et fer. O Radix.*
- 20 F. 6. O. T. Jejun. s. Gregorii Thaum. P. 17 nov. sem. com. fer. ut die 18. ij or. Missæ de vig. s. Thom. V. de seq. sola com. fer. *O Olavis.*
- 21 Sab. O. T. Jejun. s. Thomæ. Ap. d. ij cl. rub. ix lec. et com. fer. in L. (*ant. Nolite*) et M. et ev. in fine. *ih. Ma. com. seq. O Oriens.*
- 22 Dom. IV Adv. de ea. Ad Magni. ant. *O Rex*, duplic. *Mercru. 22. Oûle pour les Seminaires.*
- 23 F. 2. de ea; ad L. et Hor. ant. *Ecce venit*; ad Bened. *Ecce completa*; Preces. In M. ij or. *Fidelium*, *ih. Deus qui de b. Ad Magni*, ant. *O Emmanuel*, duplic. Preces.
- 24 F. 3. Jejun. Vigil. nat. Domini. *violac.* ut ibi.
- 25 F. 4. NATIVITAS DOMINI. dup. j cl. Off. ut ibi; Miss. ut in Ordine dioces. — In V. com. seq.
- 26 F. 5. s. Stephani. I. Mart. d. ij cl. rub. præter com. de nat. ff. com. omni. ss. M. in L. et M. ant. et y de Ch. ors. 1 nov. addita voce *Martyrum*.
Deus qui nos omni. ss. Martyrum tuorum sub una tribuis celebritate venerari; quæsumus, ut desideratam nobis tue propitiationis abundantiam, multiplicatis intercessionibus largiaris.
- An Chœur Messe et Vespres chantées.
- 27 F. 6. s. Joan. Ap. et Evang. d. ij cl. *alb.* ut ibi.
- 28 Sab. ss. Innocent. M. d. ij cl. *violaceus*, ut ibi. V. de naty. a cap. de ss. Inn. com. seq. et trium oct.
- 29 Dom. inf. oct. de ea; sem. *alb.* com. 4 octav. Prim. ut in fest. Vesp. semid. de nat. a cap. de dom. com. seq. et 4 octav.
- 30 F. 2. s. Thomæ. M. e 29. sem. rub. ut ibi. Vesp. dup. de nat. a cap. de seq. com. pr. et 4 oct.
- 31 F. 3. s. Silvestri. P. dup. *alb.* ut ibi. tota die.
- FINIS.

RÈGLEMENS ET AVIS DIVERS.

§ 1. Baptême.

I. Comme il ne serait guère possible, aujourd'hui de prendre les mêmes précautions qu'autrefois, par rapport aux Sages-femmes et au Baptême, qu'elles doivent donner dans le cas de nécessité (Statut 55), nous autorisons à rebaptiser, sous condition, tout enfant baptisé par les Sages-femmes ou par les Midécins.

II. Quant à l'âge et aux qualités que doivent avoir les parrains et marraines, (Statut 54) on exigera seulement : 1^o qu'ils fréquentent nos églises et ne soient ni impies déclarés ou hérétiques, ni d'une vie tout-à-fait scandaleuse, telle que serait celle d'un homme, par exemple, qui ne serait marié que civilement ; 2^o si les deux personnes qui doivent nommer, sont très-jeunes, que celle qui est du sexe de l'enfant ait fait sa première communion, et que l'autre ait huit ans accomplis. Nous voulons, au reste, que dans les difficultés qui pourraient être prévues, l'on ne manque pas de nous consulter.

Nous invitons MM. les Recteurs à rappeler aux habitans surtout des communes rurales, qu'il est nécessaire, pour établir les droits civils de leurs enfans, qu'ils en déclarent la naissance au Maire, et fassent rédiger avec soin l'acte prescrit par les art. 55-57 du Code.

§ 2. Confession annuelle et Communion pascalle.

Les Statuts 57, 58 et 59 relatifs à ce double objet ont été aussi réformés.

1^o Il suffira de lire le décret de Laran, le premier Dimanche de Carême et le Dimanche des Rameaux.

2^o Les Fidèles sont toujours tenus de faire la communion pascalle dans leur propre paroisse, y moins d'une dispense particulière. Mais nous autorisons et nous invitons même MM. les Recteurs à déclarer publique-

ment, surtout dans les villes, où la négligence est devenue plus commune, que chacun sera libre de s'adresser au Confesseur qu'il voudra, soit dans la paroisse, soit dans les environs. Nous leur permettons de plus d'anticiper ou de proroger, selon le besoin, le temps de la communion pascalle.

§ 3. Mariage.

I. Nous recommandons à MM. les Recteurs de bien avertir les personnes qui se présentent pour faire publier leurs bans, qu'elles ne doivent point, avant leur mariage, coucher sous le même toit et habiter dans la même maison. Quand malgré cet avertissement, les futurs époux se seront permis de coucher dans la même maison, nous défendons de les marier jusqu'à ce qu'ils aient vécu séparément un mois entier, (conformément au Statut 75.) Si la faute cependant ne vient à la connaissance du Pasteur qu'au dernier moment, (quand tout est fixé pour le mariage et que le temps ne permet plus d'avoir recours à nous) ou si elle ne lui est connue que par la voie de la confession, nous l'autorisons à passer outre, et dispensons de l'obligation de nous écrire.

Nous invitons nos Coopérateurs à prévenir encore les futurs conjoints, dans les campagnes, des longues formalités qu'ils auraient à remplir, s'ils ne pouvaient remettre à l'Officier civil leur acte de naissance, afin qu'ils s'assurent au plus tôt de l'existence et de la validité de cet acte, ou qu'ils s'adressent au Juge de paix, comme le prescrit l'art. 70 du Code.

II. Pour empêcher au moins ordinairement, le retardement des publications de bans et de la célébration des mariages dans les Eglises qui se trouveraient sans Pasteur, nous avons établi deux règles. 1^o S'il y a un Vicaire, ou deux ou plusieurs, il conservera, ou ils conserveront chacun les mêmes pouvoirs qu'auparavant par rapport au mariage, sans dans le second cas, le maintien de l'ordre et les égards dus à celui qui sera nommé plus tard Curé ou Desservant d'office. 2^o S'il

n'y a pas de Vicaire, le Curé du canton désignera sans délai, parmi les Recteurs les plus voisins, un Desservant d'office qui aura dès ce moment tous les pouvoirs pour y faire les mariages et les autres fonctions curiales, par lui-même ou par ses Vicaires, jusqu'à ce que nous y ayons nous-même pourvu.

III. *Lieux où les bans doivent être publiés et le mariage célébré.* Nous maintenons la distinction du domicile de six mois et du domicile d'un an, marquée dans nos anciens Statuts ; mais en ce qui regarde les personnes au-dessous de 25 ans, nous dérogeons au Statut 72^e pour nous rapprocher des lois civiles actuelles.

Ainsi les bans seront publiés, 1^o dans la paroisse où habite l'un ou l'autre futur conjoint ; 2^o dans les paroisses où ils demeureraient précédemment, s'il n'y a pas encore assez longtemps qu'ils sont dans le lieu de leur résidence actuelle, un domicile de six mois étant nécessaire pour les Fidèles arrivés d'une autre paroisse du Diocèse ; et une habitation de jour et an pour ceux qui seraient venus d'un diocèse étranger (Statuts 72 et 74) ; 3^o dans le lieu du domicile des père et mère ou, à leur défaut, des aïeuls et aïeules du futur époux s'il n'a pas 25 ans accomplis, et de la future épouse si elle n'a pas 21 ans accomplis. Si les futurs époux n'ont pas 21 ans et qu'ils soient sans ascendants, les bans seront publiés dans le lieu du domicile de leurs tuteurs ou curateurs.

Dans le cas où le grand père et la grand-mère de la même ligne demeureraient dans des paroisses différentes, il suffira de faire publier les bans dans la paroisse de l'aïeul ; et de même si le père et la mère sont séparés, il suffira que la publication se fasse dans la paroisse où le père demeure.

Le mariage sera béni dans la paroisse où réside l'épouse (Statut 71), à moins d'une permission contraire et expresse, accordée par Nous ou par le Recteur.

Quand le mariage devra se célébrer dans une paroisse où ni l'un ni l'autre époux n'a encore fait un séjour assez long (de six mois ou d'un an, comme il est expliqué ci-dessus), il faudra l'autorisation du Pasteur

de la paroisse qu'ils ont quittée. Mais nous déclarons que l'envoi du certificat de publication de bans sera toujours regardé alors comme un signe suffisant de consentement et d'approbation. Si l'on ne peut avoir ce certificat, on aura recours à Nous pour obtenir dispense de domicile.

Le mariage des mineurs de 25 ou 21 ans sera célébré comme celui des majeurs, dans le lieu de leur domicile de fait ; pourvu qu'il soit établi par un temps *suffisant*, dans le sens expliqué ci-dessus.

IV. *Dispenses des empêchemens publics.* En vertu d'un Indult du saint Siège, quand les raisons sont suffisantes, nous pouvons dispenser du 3 au 3 dans les empêchemens de consanguinité et d'affinité. Il serait cependant inutile de nous demander dispense pour ceux qui seraient liés par quelque empêchement civil.

Quand on doutera si les raisons des impétrans sont suffisantes, on fera bien de nous consulter avant de nous adresser aucune requête en leur faveur. De plus, quelques bonnes que ces raisons puissent être, il faut les exposer dans un procès-verbal que l'on ne peut rédiger qu'après y avoir été autorisé par nous ou par nos grands Vicaires. Pareil procès-verbal doit nous être envoyé pour les dispenses à demander en cour de Rome. On les fait sur papier libre, d'après le modèle suivant.

Le jour du mois de... de l'an mil huit cent... devant nous N. Curé de la paroisse d... diocèse de Quimper, agissant en vertu de la commission à nous adressée par Monseigneur l'Evêque de Quimper ou par N. Vicaire général de... en date du... signé N. et plus bas N. et ayant pour adjoint N.

Ont comparu Philippe Romual et Catherine Vial lesquels, pour parvenir à obtenir dispense de l'empêchement canonique (*on exprime ici la qualité de l'empêchement, ayant soin de marquer les degrés, s'il s'agit de consanguinité ou d'affinité*) qui se trouve entr'eux, nous ont requis de procéder à leur interrogatoire, et à l'audition de leurs témoins

S'est présenté ledit Philippe Romual, âgé de... fils

majeur ou mineur de (*on met ici la profession ou la qualité*) demeurant au lieu de... paroisse de... lequel, après avoir levé la main, a promis avec serment de dire la vérité.

Enquis si c'est de son ordre qu'on sollicite ladite dispense, et au cas qu'il l'obtienne, s'il entend s'en servir pour épouser ladite Vial? A répondu. — Enquis de l'empêchement d'entr'eux? A répondu. — Enquis s'il ne connaît d'autre empêchement? A répondu. — Enquis du motif pour lequel il veut épouser ladite Vial? A répondu. — Enquis s'il a contraint ladite Vial à consentir audit mariage? A répondu. — Enquis de la valeur de son bien? A répondu. — Enquis s'il fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine? A répondu. —

Lecture lui ayant été faite de ces présens interrogatoires, il a dit que ses réponses sont véritables, et a signé avec nous, ou a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé.

(*Suivent les signatures.*)

S'est présentée ladite Catherine Vial, âgée de... fille majeure ou mineure de... ou veuve de... demeurant au lieu de... paroisse de... laquelle a promis avec serment de dire la vérité, ayant à cette fin levé la main.

Enquis si c'est de son ordre, etc. comme ci-dessus pour l'impétrant.

S'est aussi présenté N. (*l'on mettra les noms et surnoms*) âgé de... (*l'on mettra sa qualité ou profession*) demeurant au lieu de... paroisse de... témoin, lequel ayant juré qu'il dirait la vérité après avoir levé la main, a déclaré connaître les impétrants pour être parens (*s'il s'agit de consanguinité*) du... au... degré de consanguinité, en ce que (*par exemple*) : De Louis Siborn sont issus :

1.	1.
Marie Siborn, mère de	Pierre Siborn, père de
2.	2.
Louis Romual, père de	Marguerite Siborn, mère de
3.	3.
Alain Romual, père de	Paul Vial, père de
4.	4.
Philippe Romual, impé-	Catherine Vial, impé-
trant.	trante.

et ne connaître autre empêchement entre les impétrants.

Telle est sa déposition ; laquelle lui ayant été lue, il a dit qu'elle contient en tout vérité, et y persiste, et a signé avec nous, ou a déclaré ne savoir signer, de ce interpellé.

(*Suivent les signatures.*)

S'est aussi présenté N. etc. Comme ci-dessus.

V. *Dispenses des empêchemens occultes.* Nous recommandons aux Prêtres qui recevront de nous, en vertu d'un indult du Pape, le pouvoir d'appliquer quelque dispense de mariage, de se conformer strictement aux clauses marquées dans cet indult ; et si quelque une leur paraît inapplicable, de nous en informer avant d'agir.

Nous indiquons ici ces clauses, pour n'avoir pas la peine de les mentionner à chaque dispense que nous donnerons.

1^o In omnibus illis dispensationibus expressa fiat mentio delegationis apostolicæ. Hoc autem et quidquid aliud requiritur, per brevem formulam sequentem adimplere poterit confessarius. Post absolutionem scilicet, ante verba *Passio Domini*, dicat :

Insuper auctoritate apostolicâ dispense tecum super impedimento quod incurristi, ut matrimonium contrahere (vel inceptum perficere) valeas ; et legitimam reddo prolem susceptam (vel suscipiendam) in nomine Patris † et Filii, etc.

2^o Si agatur de validando matrimonio jam contracto, conjux impedimenti nescius de nullitate matrimonii certioretur. Sed cum hoc sæpissime fieri nequeat absque gravi incommodo, ad nos prout opus fuerit denuo recurratur.

3^o Si agatur de matrimonio contrahendo, non concedatur dispensatio, nisi ubi omnia parata sunt ad nuptias et matrimonium absque gravis scandali periculo differri nequit, usque dum ab apostolica Sede obtineatur dispensatio.

4^o In dispensationibus ab impedimentis propter affinitatem ex commercio illicito provenientibus, hæc insuper notanda :

1. Dispensatio nunquam applicetur nisi auditâ confessione sacramentali et post datam absolutionem. Quod

si absolutio dari nequeat, ad nos denuo recurratur. Applicetur tamen, non datâ absolutione, si urgens aliqua necessitas id suadeat.

2. Non detur dispensatio nisi remotâ occasione peccandi. (Hic agitur de occasione proxima peccati unde oritur affinitas.)

3. Nunquam detur si copula unde oritur impedimentum patrata fuerit cum matre putatæ vel futuræ uxoris ante hujus natiuitatem.

4. Gravis semper injungatur poenitentia.

Tandem si de validando matrimonio jam contracto agitur, injungatur confessio sacramentalis semel in mense per tempus, ad arbitrium dispensantis.

§ 4. Permissions et Réserves. Prêtres étrangers.

Nous renouvelons, pour le Carême prochain, les permissions accordées les années précédentes.

En vertu d'un indult du saint Siège nous donnons à tous les Confesseurs la faculté d'appliquer l'Indulgence plénière *in articulo mortis*, en se servant de la formule que l'on trouve dans le Rituel et dans notre Bréviaire.

Tout Prêtre peut bénir les petites croix, les images et les chapelets, (mais non y attacher des indulgences sans un Bref du Pape).

Nous autorisons les Recteurs et les Aumôniers des Communautés religieuses et des Hôpitaux, jusqu'au 15 Janvier 1851, à bénir les ornemens sacerdotaux et les linges d'autels.

Les anciens cas réservés de Quimper sont encore réservés aujourd'hui par rapport à la Cornouaille; et ceux de S.-Pol-de-Léon le sont pour le pays de Léon, et pour les paroisses de Tréguier annexées à notre Diocèse. Nous accordons aux Recteurs, et aux Aumôniers des Communautés religieuses et des Hôpitaux jusqu'au 15 Janvier 1851, la faculté d'absoudre des cas réservés sans censure, et de plus à MM. les Recteurs, la faculté de communiquer à leurs Vicaires le même pouvoir *pro auditis*.

L'on continuera à s'adresser à nous pour les cas ré-

servés avec censure, (et tels sont tous les cas réservés au Pape, lors même qu'ils sont occultes) pour les suspects et les irrégularités.

MM. les Vicaires en demandant à leurs Recteurs le pouvoir d'absoudre d'un cas réservé, ne sont jamais obligés de le spécifier. Mais la crainte de manquer au secret de la confession n'ayant pas lieu quand on s'adresse à Nous ou à nos grands Vicaires, nous désirons que l'on spécifie les cas pour lesquels on nous demandera des pouvoirs.

II. Nous défendons absolument à MM. les Curés et Desservans, de laisser jamais dire la Messe dans leurs Eglises à un Prêtre étranger qui ne serait pas connu d'eux, ou qui ne leur présenterait pas une permission signée de nous, quelques permissions qui aient pu lui être accordées dans d'autres Diocèses.

III. Nous leur recommandons d'adresser au Secrétaire de l'Evêché les honoraires de Messe qu'ils ne pourraient acquitter, et de ne point en donner à des Prêtres étrangers au Diocèse.

§ 5. Fabrique.

I. Nous recommandons de la manière la plus expresse à MM. les Curés et Desservans, et Membres des Fabriques, de ne négliger aucune précaution pour tenir toujours en lieu sûr les vases sacrés, l'argent de l'Eglise et tout ce qui pourrait tenter la cupidité.

Nous leur recommandons aussi bien expressément : 1^o de ne faire aucun changement ni aucune réparation de quelque importance dans les Eglises ou dans les Chapelles, avant de nous avoir consulté; avant de nous avoir communiqué les projets qu'ils auraient conçus, avec les détails et toutes les circonstances propres à nous les faire bien connaître; 2^o de ne vendre ni détruire, pour cause de vétusté et d'inutilité, aucun objet appartenant aux mêmes Eglises ou Chapelles, avant d'avoir obtenu notre autorisation.

II. Nous appelons très-particulièrement leur attention

sur la reddition des *Comptes* et la formation des *Budgets*. Pour maintenir l'uniformité dans cette partie de l'administration, les *Comptes* et *Budgets* des Fabriques continueront à coïncider avec l'année ordinaire. Ainsi les *Comptes* que les Trésoriers rendront le Dimanche de *Quasimodo* 1850, devront représenter les recettes et les dépenses effectuées depuis le premier Janvier 1849, jusqu'au 31 Décembre même année; le *Budget* qui sera voté le même Dimanche de *Quasimodo*, présentera l'état présumé des recettes et des dépenses, depuis le 1^{er} Janvier 1851 jusqu'au 31 Décembre même année; en sorte qu'il y ait toujours une année entière entre l'exercice dont on rend le *compte*, et celui dont on dresse le *Budget*.

Les Administrateurs des biens des Eglises comprendront l'importance des explications que nous venons de donner, s'ils considèrent que l'omission d'une simple formalité frappe de nullité les actes les plus importants de l'administration des paroisses, et peut même compromettre les intérêts des Trésoriers.

Nous recommandons à MM. les Curés et Desservans de ne jamais manquer de nous adresser, au commencement du mois de Mai, deux copies de leur *Budget* et du *compte-rendu*: l'une devant leur retourner revêtue de notre approbation, et l'autre être déposée au secrétariat de l'Evêché.

MM. les Marguilliers, et notamment le Trésorier, ne doivent pas non plus perdre de vue qu'ils sont comptables, et responsables envers la Fabrique des pertes que par leur négligence ils peuvent lui occasionner. Nous leur recommandons en conséquence, non-seulement de prendre garde que les Arrérages de Rentes ne restent arriérés au-delà de cinq ans, mais encore de renouveler tous les dix ans, les Inscriptions hypothécaires, et d'exiger un titre nouveau devant notaire tous les trente ans, et toujours avant l'expiration de ces diverses périodes.

III. Il est encore utile que l'on connaisse bien toutes les pièces que l'on doit nous adresser pour legs et donations en faveur des Fabriques, des Etablissements ecclésiastiques et des Communautés religieuses.

Pour legs. 1^o Copie du testament par devant notaire; 2^o acte de décès du testateur, sur papier timbré et légalisé par le président du tribunal de l'arrondissement; 3^o procès-verbal d'évaluation de l'objet légué. Cette pièce doit être faite par un expert patré. Le notaire qui a rédigé l'acte, ne peut pas être à la fois expert et rédacteur de cet acte; 4^o délibération de la Fabrique portant acceptation provisoire; 5^o état de l'actif et du passif de la Fabrique, ou copie du Budget; 6^o pièce constatant que les héritiers ont été appelés à prendre connaissance du testament et qu'ils n'y mettent point d'opposition. Cette dernière pièce doit être sur papier timbré, et notariée.

Pour donations. 1^o Copie de l'acte de donation, sur papier timbré, et par devant notaire; 2^o évaluation de l'objet donné: même observation que pour un legs; 3^o certificat de vie du donateur, délivré par le maire, sur papier timbré; 4^o délibération de la Fabrique, portant acceptation provisoire; 5^o état de l'actif et du passif; 6^o Pièce prouvant que la donation n'a été l'effet d'aucune suggestion. Cette pièce est délivrée par le maire de la commune du donateur et timbrée du sceau de la mairie.

Pour acquisitions ou échanges. 1^o Estimation de l'immeuble ou des immeubles, faite contradictoirement par deux experts nommés, l'un par l'Administration de l'établissement intéressé, l'autre par le particulier qui se propose de vendre ou d'échanger; 2^o Plan figuré et détaillé des lieux; 3^o consentement du vendeur ou échangiste, sur papier timbré; 4^o délibération du Conseil de la Fabrique, exposant les motifs qui elle a d'acquérir, et les ressources sur laquelle elle compte pour payer l'acquisition: si elle acquiert, à l'aide d'une souscription ou d'un emprunt, elle doit produire à l'appui, les pièces de la souscription ou de l'emprunt; 5^o état de l'actif et du passif.

Pour aliénations. Mêmes pièces que ci-dessus, à l'exception de la soumission de l'acquéreur et de l'expertise contradictoire: les ventes ne pouvant avoir lieu qu'aux enchères publiques.

Pour obtenir le mandat d'un Ecclésiastique après son décès. Transmettre au Secrétariat de l'Evêché ou à la Préfecture, 1° l'acte de décès, sur papier timbré et légalisé en forme; 2° un acte de notoriété, rédigé sur papier timbré par le Juge de paix du canton et enregistré.

§ 6. Grand et petit Séminaire. — Secours aux Prêtres âgés et infirmes.

I. Nous recommandons particulièrement à MM. les Curés et Desservans, dans l'envoi de fonds quelconques au Séminaire ou au secrétariat de l'Evêché, de spécifier les articles dont ces fonds résultent, et leur particulière destination.

Nous leur rappelons l'ordonnance sur les offrandes perçues dans les Chapelles de dévotion, dont le tiers est affecté au profit de notre Séminaire.

Nous leur rappelons également les dispositions de l'ordonnance insérée à la suite de l'instruction pastorale sur les secours que chaque Prêtre doit donner au même établissement.

En maintenant les Quêtes dans les villes, nous laissons au zèle et à la prudence de MM. les Curés et Desservans, dans les campagnes, le choix des moyens qu'ils jugeront les plus convenables pour procurer à notre Séminaire les secours qui lui sont nécessaires.

Le sixième du revenu des bans et chaises des Eglises attribué aux Prêtres âgés et infirmes, et la souscription de chaque Prêtre pour le même objet, doivent être régulièrement adressés à M. l'Abbé KERAUDY, Vicair général, Trésorier de l'œuvre. Cependant, quand il y a des envois de fonds à faire au secrétariat de l'Evêché ou au Séminaire, on peut y joindre les sommes destinées à la Maison de Saint-Pol, pour éviter la multiplicité des écritures.

§ 7. Correspondance.

Nous avons la franchise pour notre correspondance avec MM. les Curés et Desservans. Ils doivent nous adresser, pour cet effet, leurs paquets sous bandes, et

avoir soin d'écrire dans un des angles leur titre de Curé ou de Desservant de telle paroisse, et de signer ensuite.

Les paquets seraient taxés si l'on y insérait des lettres cachetées, ou même pliées en forme de lettres; ou si les bandes étaient trop longues, ou enfin, s'ils n'étaient adressés à Nous personnellement.

Cependant les Curés peuvent aussi faire parvenir nos imprimés, francs de port aux Desservans de leurs cantons, en vertu de la décision suivante, émanée du Ministère des Finances le 17 Décembre 1841.

« Les Archevêques et Evêques sont autorisés, à emprunter l'entremise des Curés de canton pour la distribution aux Desservans et Succursalistes des Lettres pastorales, Mandemens et Circulaires imprimés. Ces Lettres pastorales, Mandemens et Circulaires dûment contre-signés par le Curé de canton, seront admis à circuler en franchise, sous bandes, dans le canton du contre-signataire, et ce à l'exclusion de toute lettre ou autre pièce manuscrite. »

§ 8. Objet de l'Examen de MM. les Vicaires.

I. Les traités 1° de Deo; 2° de verâ Religione; les questions générales sur la Révélation, les Miracles, les Prophéties, indiquées dans les sept premiers chapitres de ce traité, dans BAILLY; 3° de Contractibus.

II. Ecriture sainte. — Les cinq Psaumes des Vêpres du Dimanche. — Quel en est l'auteur? — A quelle occasion ils ont été composés? — Leur sens littéral? — Les applications à N. S. J.-C., à l'Eglise, à l'âme fidèle.

§ 9. Oeuvre de la Propagation de la Foi.

Ah nombre des œuvres excellentes établies dans ce Diocèse, par le zèle de notre vénérable prédécesseur, adoptées et soutenues par la piété de nos religieuses populations, nous avons trouvé avec bonheur l'Association pour la Propagation de la Foi.

Déjà connue dans plusieurs Paroisses, notre désir est de la voir chaque jour plus goûtée, plus répandue, plus féconde.

C'est dans cette vue que nous avons encouragé la traduction et l'impression, en langue bretonne, des précieuses *Annales* qui apprennent à ses pieux souscripteurs les travaux des Missionnaires, les succès de la prédication évangélique dans les contrées infidèles, les progrès de notre Religion sainte dans toutes les parties de l'univers : consolant la Foi et ranimant la générosité par ces magnifiques résultats d'une légère aumône.

Recommandez donc, chers et vénérés Collaborateurs, propagez avec zèle cette œuvre inspirée d'en haut, évidemment bénie du Ciel. Pour lui gagner des admirateurs et des soutiens, répandez ses *Annales françaises et bretonnes*.

Dans les commencements, peut être, les intelligences que l'étude n'a pas exercées, se trouveront plus d'une fois en défaut ; elles auront peine à suivre la course de nos intrépides Missionnaires, à se reconnaître au milieu de ces mers, de ces îles, de ces royaumes, dont elles ignoraient la position, la distance, le nom même, mais il se fera dans leur intelligence, comme un travail secret pour se rendre compte de l'objet de leurs religieuses préoccupations.

Nous avons la confiance que les habitants de nos campagnes voudront s'associer à l'œuvre si méritoire de la *Propagation de la Foi*, quand elle leur sera bien connue. Si le nombre des associés répond à notre attente, il nous sera possible d'établir une distribution régulière des *Annales en langue bretonne*, selon le mode adopté pour les *Annales françaises*.

Nous comptons sur le concours empressé de nos bien-aimés Coopérateurs.

On sait que pour en faire partie et pour avoir droit aux indulgences que les Souverains Pontifes lui ont accordées, il suffit, 1° de réciter tous les jours, pour le succès des Missions étrangères, un *Pater* et un *Ave*, avec cette invocation : *S. François Xavier, priez pour nous* ; (et on peut appliquer à cette intention le *Pater* et l'*Ave* de la prière du matin ou du soir) ; 2° de donner, pour les besoins de ces Missions, un sou chaque se-

maine, ou 2 fr. 60 c. à la fin de l'année.

Les associés qui ne recevraient pas régulièrement les numéros des *Annales*, sont priés d'en donner avis au Secrétariat de l'Evêché, et d'indiquer, s'il y a lieu, les voies de transport les plus faciles et les plus sûres.

§ 10. Œuvre de la Sainte Enfance.

Nous approuvons pour notre diocèse l'œuvre de la *Sainte Enfance*, ou *Association des enfants chrétiens pour le rachat des enfants infidèles en Chine et dans les autres pays idolâtres*.

Cette œuvre est le complément de l'œuvre de la Propagation de la Foi. Etablie avec prudence, conduite avec zèle, elle multipliera dans les mains de nos intrépides missionnaires les moyens de sauver les âmes et préparera, pour l'œuvre plus étendue de la Propagation de la Foi, de pieux adhérents et de fidèles soutiens.

Grégoire XVI et Pie IX l'ont approuvée et enrichie de précieuses indulgences. Un conseil diocésain, sous la direction de M. l'abbé Keraudy, dirigera l'œuvre et fera parvenir au conseil central les aumônes recueillies dans les paroisses.

Les souscriptions à l'œuvre de la Propagation de la Foi continueront à être versées au secrétariat de notre Evêché.

Indulgences accordées aux associés de l'œuvre de la Sainte Enfance.

Par un rescrit de Sa Sainteté Pie IX, à la date du 10 janvier 1847, à tous les associés de l'œuvre de la Sainte Enfance, de quelque diocèse qu'ils soient, une indulgence plénière. 1° en faveur des associés vivants, à Pâques et le jeudi dans l'octave de l'Epiphanie (ou le jour même de l'octave, si elle arrive un jeudi) ; 2° pareillement indulgence plénière applicable aux défunts, à gagner le jeudi de la deuxième semaine après Pâques, ou à tel autre jour de cette octave ou de cette semaine qui sera désigné par l'Evêque du lieu, pourvu que, ayant observé tout ce qui est prescrit d'ailleurs, ils assistent

ce jour-là au saint sacrifice de la messe et prient dévotement pour tous les associés soit vivants, soit défunts. Nous laissons la fixation de ce dernier jour à la prudence des pasteurs.

§ 11. Adoration perpétuelle.

Nous autorisons MM. les Curés, Desservants et Aumôniers à donner la bénédiction du St.-Sacrement, tous les soirs, pendant la retraite qu'ils jugeront à propos de procurer à leurs Paroisses ou Communautés, pour les préparer à l'Adoration. La bénédiction se donnera le jour de l'ouverture avec l'Ostensoir et les jours suivants jusqu'à l'Adoration, avec le Saint-Ciboire.

Cette année, le temps pascal empêchera l'Adoration d'avoir lieu aux époques fixées par le tableau de la première section, pour les paroisses de Plougasnou, Fouesnant, Huelgoat, Baye, Trébabu, Gouézec, Tréglonou, Treffiat, Plouneventer, Saint-Evarzec, Brélès, Nizon et Loc-Eguiner-Ploudiry.

Depuis le 11 Mars jusqu'au 19 Avril inclusivement, l'Adoration aura lieu conformément au tableau suivant, dans les Communautés qui y sont désignées :

MARS.	Lundi. . . 11	} Refuge de Morlaix.
	Mardi. . . 12	
	Mercredi. 13	} Providence de Saint-Pol-de-Léon.
	Jeudi. . . 14	
	Vendredi. 15	} Refuge de Brest.
	Samedi. . 16	
	Dimanche. 17	} Carmélites de Morlaix.
	Lundi. . . 18	
	Mardi. . . 19	} Maison de Retraite ecclésiastique
	Mercredi. 20	
	Jeudi. . . 21	} de Saint-Pol-de-Léon.
	Vendredi. 22	
	Samedi. . 23	
	Dimanche. 24	
	Lundi. . . 25	
	Mardi. . . 26	
	Mercredi. 27	

	Jeudi. . . 28	} Nulle exposition.
	Vendredi. 29	
	Samedi. . 30	} Sacré Cœur de Quimper.
	Dimanche. 31	
AVRIL	Lundi. . . 1	} Hôpital de Quimperlé.
	Mardi. . . 2	
	Mercredi. 3	} Hôpital de Morlaix.
	Jeudi. . . 4	
	Vendredi. 5	} Hôpital de Quimper.
	Samedi. . 6	
	Dimanche. 7	} Hôpital de Saint-Pol-de-Léon.
	Lundi. . . 8	
	Mardi. . . 9	
	Mercredi. 10	
	Jeudi. . . 11	
	Vendredi. 12	
	Samedi. . 13	
	Dimanche. 14	
	Lundi. . . 15	
	Mardi. . . 16	
	Mercredi. 17	
	Jeudi. . . 18	
	Vendredi. 19	

CAS RÉSERVÉS DE LÉON.

Notandum 1^o Si Confessarius approbatus, sed non pro reservatis, ex inadvertentia, imò scienter et ex malitia à Casibus quibuslibet Episcopo reservatis absolvit; à D. Ep. tunc concedi ut ab his validè, modò bona fides sit ex parte pœnitentis, absolvat : quâ concessione tamen, non derogatur art. 5^o de suspensionibus, infrà posito.

Not 2^o Ut peccatum sit reservatum requiri 1. ut sit mortale; 2. externum; 3. consummatum in suo genere, nisi contrarium exprimat; 4. commissum post completos pœnitentis annos; 5. certum et certò reservatum, ita ut nullum sit rationale dubium sive *facti*, sive *juris*.

Not. 3^o Non esse intentionis D. D. Episcopi comprehendere, (ubi de reservatione agitur) reos qui capite damnati sunt; nautas longinquam navigationem brevi suscepturos; ægros qui ad sacram Viatici susceptionem disponendi sunt; pueros qui Confirmationem, aut primâ vice Communionem, debent accipere; illos qui brevî matrimonio conjungendi sunt; mulieres prægnantes partui proximas; pœnitentes Confessionem generalem, primâ vice à prima Communionem, facientes; pœnitentes Secessuum spiritualium, Missionis aut Jubilæi exercitiis assistentes; et eos omnes, sive laicos sive Clericos, quibus bene dispositis, absolutionis beneficium absque scandalo aut famæ periculo denegari non potest.

CASUS Papæ reservati, qui episcopales quidem sunt cum sunt occulti, aut pœnitens sanctam Sedem adire nequit.

1. Clericum in sacris Ordinibus constitutum, veste clericali indutum, non aggressorem, occidere, mutilare, atrociter percuere, vel, ut hæc crimina committantur, imperium, consilium aut auxilium dare. 2. Confidentialia et secreta realia et publica circa Ordinem sacrum et Beneficium. 3. Falsificatio Litterarum apostolicarum, vel earum usus cum cognitione falsificationis. 4. Exustio domûs, etiam profanæ, vel direptio loci sacri cum effractione; post sententiam juridicam reum, denuntiantem ut excommunicatum.

CASUS D. Episcopo reservati quibus annexa est excommunicatio ipso facto incurrenda, eaque reservata.

1. Exustio domûs, etc. ut supra, ante sententiam. 2. Gravis percussio Clerici in Sacris constituti, et veste clericali induti, non aggressoris. 3. Duellum oblatum vel acceptatum, etiam pugna non secuta. 4. Violatio clausuræ regularis.

CASUS D. D. Episcopo simpliciter reservati.

1. Hæresis. 2. Sortilegium, seu rerum quæ naturæ vi sciri nequeunt indagatio per sortem; profecti et exercere maleficia, incantationes, cæterasque artes magicas;

ariolos consulere. 3. Falsum testimonium coram iudice, vel coram Superiore ecclesiastico parochias visitante. 4. Homicidium voluntarium, etiam occultum, procurare abortum, sive fetus animatus sit, sive non, ad id dare consilia, aut remedia scienter subministrare, etiamsi abortus non sequatur, oppressio parvulorum per incuriam. 5. Patris aut matris, avi aut avie percussio ex malitia. 6. Blasphemia, id est impia et contumeliosa verba in Deum, beatam Virginem et Sanctos in publico loco, vel coram tribus aut quatuor testibus, cum perfecta deliberatione prolata. 8. Ad pernociationes publicas personarum diversæ sexûs ex pagis quartæ leucæ parte dissitis deliberatè convenire, et ad illa domum commorare. 9. In tabernis vel in aliis domibus ubi vinum venale prostat, intra parochiæ limites, potare aut potandum dare per Officium divinum. 10. Dominicis et Festis de præcepto choreas publicas agere in vicis, plateis et extra domos, tempore Officii parochialis; qualibet autem die, extra proprium vicum, post solis occasum. 11. Parochi vel ejus Vicarii testimonium contra veritatem et conscientiam, de vita et bonis moribus Ordinandorum. 12. etc. (*Consulto omittitur*)

CASUS in quibus incurritur ipso facto suspensio reservata.

1. Data est 1^o Per octo dies, in eos omnes qui in Sacris constituti, intra parochiæ suæ limites, aut alibi intra leucam ab ecclesia parochiali vel à proprio domicilio, bibunt aut edunt in tabernis, aut etiam in locis pro solis Clericis à tabernario paratis.

Incurritur ab hisdem qui liquores quoslibet inebriantes, à se vel ab aliis fraudulenter emptos, bibunt in locis in quibus furtim venduntur, quantumcumque ista loca distent ab ipsorum parochia et domicilio.

2^o Per tres menses, in eos qui publica adeunt comediarum vel chorearum spectacula, aut ibidem de indutria commorantur. (*Intelliguntur ea quæ sunt in loco obvio, vel in domo patente cuilibet etiam non nominatim invitato.*)

3^o Per tres menses, in eos qui convivio baptismatis, sponsalium vel nuptiarum epulantur.

D. Episc. omnes venire hortatur, ut ab aliis etiam convivis, quæ ad occasionem sunt, abstineant: nec non ab epulis occasione: cujuslibet ordinis: recens suscepti, quibus olim Presbyteri antequam 1^m, 2^m et 3^m Missam suam celebrassent, sub poena suspensionis interesse vetabantur.

4^o Per tres menses, in eos qui in domo sua manentem famulam quæ annum quadragesimum non attingit, retinent ante petitam et obtentam licentiam, nisi id forte contingat ob grave ac solidum motivum: sed tunc quantiprimùm licentia postulanda est; quæ recusata, sub eadem poena, statim debent illam famulam dimittere.

Incurrunt et ab eis qui quamlibet aliam feminam, etiam consanguineam, quæ ad eos animam manendi venit, in domo sua retinent ultra mensem, ante petitam licentiam, aut ultra octo dies post recusatam, si pariter annuam quadragesimum non attigerit. His tamen exceptis quæ à Canonibus permittuntur, matre scilicet, sorore, patris aut matris sorore, et fratris aut sororis filia.

5^o Per tres menses, in eos qui scienter absque facultate expressè obtenta, aut confessiones Monialium audire, aut, extra circumstantias suprâ exceptas, poenitentes à Casibus vel censuris reservatis absolvere præsumperint.

6^o Per octo dies, in illos qui privatis in sacellis aut domesticis oratoriis Missam celebrarent, vel non prius cognita facultate de hoc à D. Episc. concessâ, vel diebus Paschæ, Pentecostes, omnium SS. et Natalis Domini, absque licentia speciali, vel dum cantari sciunt Missam parochialem.

7^o In Sacerdotem qui feminam (cujus mentio fit in 12^a alibi descripta) scienter absolveret, in eo et in confessione audiret.

8^o Per tres menses, in eos qui Dominicis tribus contiguis, extra Decembrem et Januarium, catechisandis pueris: per horæ circiter quadrantum ad Missam matutinam (nisi D. Episc. de loco vel tempore expressè dispensaverit) operam dare omiserint.

Confessarius ab his censuris absolvens, vileat ne poenitens, ex violata censura, factus sit irregularis.

NÉCROLOGE

Des Ecclésiastiques du Diocèse,

DÉCÉDÉS PENDANT L'ANNÉE 1849.

Déc.	27	(1848). LE ROUX, Yves, desservant d'Ergué-Gahéric, 58 ans.
Janv.	19	GOASGUEN, Alain, desservant de Plougoulm, 49 ans.
	25	LE SAINT, Vincent, desservant de Loc-Eguiner-Ploudiry, 65 ans.
Févr.	24	MORRY, Jean-François, desservant de Logonna-Quimerch, 47 ans.
Mars.	13	BERTHOULOUS, Yves, desservant de Tréflévenez, 58 ans.
	19	MOREAU, Pierre, vicaire de Founesnant, 48 ans.
Avril.	20	RIOU, Jean-Marie, aumônier de l'hôpital de Saint-Pol-de-Léon, 35 ans.
Juin.	7	BESCOND, Louis-Alexis, aumônier des Ursulines de Carhaix, 44 ans.
Juillet	17	GOURVÉZ, Nicolas-Jacques, desservant de Poullaouen, 57 ans.
Août.	12	LE GUILLOU, Jean, ancien desservant de Saint-Thurien, 62 ans.
	20	LAURENT, Jean, ancien directeur des chambriers au collège de Lesneven, 33 ans.
Sept.	4	BOURGEOIS, Désiré-Alexandre-Emile, clerc minoré de Quimper, 24 ans.
Nov.	1	LULLIEN, Jacques, ancien desservant de Guilers, 80 ans.
Déc.	16	POULLIQUEN, François, prêtre de Saint-Thégonnec, 25 ans.

Requiescant in pace.